31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIETÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

Motteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

15 septembre 1882.

Monsieur le Pasteur,

Notre Société, fidèle à un pieux usage, vous offre un exemplaire du numéro de son *Bulletin* qui précède la fête de la Réformation.

Ces anniversaires se succèdent sans nous causer le moindre embarras. Il suffit d'ouvrir nos annales à une page quelconque, pour y trouver des souvenirs en rapport avec la solennité du premier dimanche de novembre. Siècle de la Réforme, de l'Édit de Nantes ou du Désert, sol de la patrie ou sol du refuge, on peut dire avec le poète : *Quæ regio in terris nostri non plena laboris !*

Il est bon que la chaire s'en inspire à certains jours, et que les voix du passé se joignent à celles du présent, pour nous rappeler nos joies et nos douleurs, nos épreuves et nos délivrances, comme autant de sujets d'actions de grâces.

C'est le rôle d'une Société telle que la nôtre de raviver le culte des souvenirs. En s'acquittant fidèlement de ce devoir, elle acquiert de nouveaux titres à la reconnaissance des fidèles, attestée par les offrandes de la fête de la Réformation.

Cent une églises se sont souvenues de l'œuvre historique, en 1881. Ce chiffre, qui marque un progrès, n'est pas le dernier mot de nos

amis. En entrant, après trente ans révolus, dans une troisième série de travaux, nous avons besoin de compter sur un redoublement de sympathies et de libéralités fraternelles.

J. B.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

COLLECTES DE 1881

Aiguesvives	10 »	Fresnoy-le-Grand	7 50
Albias	3 10	Gallargues (Grand)	20 »
Anduze	18 »	Ganges	7 »
Angers (Église libre)	5 »	Gluiras	28 »
Aubais	28 »	Grand-Combe (la)	15 45
Bâle	110 »	Havre (le)	181 50
Barbesieux	21 30	Jailleu	18 07
Bayonne	26 60	Josnes	7 50
Beaumont-les-Valence	6 15	Junas	3 80
Bergerac	118 »	Lasalle	20 »
Bernis	5 »	Lédignan	13 51
Bolbec	50 »	Lunel	12 »
Id. (extra-muros)	33 50	Luneray	55 55
Boulogne-sur-Mer	22 »	Lunéville	20 »
Boulogne-sur-Seine	20 »	Lusignan	5 »
Brest	127 50	Mâcon	12 »
Cannes (Égl. év. libre)	50 »	Marsauceux	9 75
Castres	52 »	Mauvezin	80 »
Castres (Égl. indépendante)	52 50	Mazamet	76 30
Cette	51 »	Meaux	100 »
Chambon (le)	40 »	Mehun-sur-Yèvre	23 50
Châteaudouble	9 »	Meyrueis	6 »
Clermont-Ferrand	20 »	Milha	28 90
Creysseilles	5 »	Montbéliard	18 »
Dieppe	34 15	Monflanquin	20 »
Dieulefit	44 »	Montmirat	7 »
Dijon	26 »	Mostaganem	8 »
Epinal	23 70	Mouchamps	20 »
Flaujagues	16 »	Nancy	60 »
Fontainebleau (Égl. libre)	23 10	Nantes	77 50
		Negrepelisse	30 »

Nice (Égl. Vaudoise)......	85	»	S. Hippolyte du Fort.....	28	»
Nîmes..................	200	»	S. Michel de Chabrillanoux.	5	50
Niort..................	15	»	S. Omer................	12	»
Nonancourt.............	18	75	Ste Marie aux Mines......	65	»
Nyons..................	11	50	Salies de Béarn..........	8	10
Paris : Égl. de l'Etoile....	410	»	Sauve..................	23	50
Asile Lambrechts.........	26	35	Saverdun...............	6	»
Oratoire................	121	50	Strasbourg : Égl. S. Nicolas.	20	»
Saint-André.............	495	»	Tonneins................	30	»
Pau....................	25	»	Toulouse...............	50	60
Périgueux..............	12	»	Tournus................	5	»
Perpignan..............	9	55	Tours..................	26	»
Réalmont...............	60	»	Vabres.................	50	»
Reims..................	169	15	Valence................	30	»
Relizane...............	3	05	Valenciennes............	18	»
Roubaix................	30	»	Valleraugue.............	15	»
Rouen..................	124	75	Vauvert................	30	»
S. Antonin..............	15	»	Vergéze................	6	»
S. Christol-les-Alais......	5	»	Vigan (le)...............	38	40
S. Etienne..............	60	»	Vire....................	9	50

COLLECTES DE 1880

Reçues en 1881.

Garrigues...............	15	»
Niort..................	6	»
S. Antonin..............	15	»

ÉTUDES HISTORIQUES

NOUVELLE ÉDITION DES MÉMOIRES

DE LOUIS DE MAROLLES.

PRÉFACE.

Il y a un an, je m'exprimais en ces termes dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XXX, p. 469).

« Voici un de ces volumes que l'on ne peut ouvrir sans respect ni fermer sans émotion, véritables joyaux de notre littérature réformée où l'art disparaît pour laisser parler l'âme seule dans la sainteté de ses douleurs et la sublimité de ses sacrifices; héroïsme bien supérieur à celui des champs de bataille, et qui serait demeuré inconnu au siècle du grand roi, s'il n'eût pris soin d'en attiser la flamme au foyer dévasté de Port-Royal et de la Réforme. Autre cependant est la vertu qui se déploie au fond des cloîtres, autre celle qui s'exerce sur le banc des galères purifié par la vertu des martyrs, et qui arrache ce cri d'admiration à un éloquent historien : « Oh ! noble société que celle des galères ! Il semble que toute vertu s'y fut réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu est visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre[1]. »

Louis de Marolles est un de ces héros de la conscience, un de ces martyrs du devoir, parmi lesquels on remarque Isaac Lefèvre, Elie Neau, les trois frères Serres, La Cantinière Barrault, Jean Marteilhe, Blanche Gamond... et dont les mémoires composeraient une bibliothèque spirituelle de l'Église réfor-

1. Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'Édit de Nantes*, p. 351.

mée[1]. Entre tous ces confesseurs, Louis de Marolles se distingue par des traits particuliers : mathématicien profond, philosophe distingué, de l'école de Fermat et de Pascal, il eût figuré dignement dans une académie, si l'inique législation du temps n'avait fait de lui un forçat pour le seul crime d'avoir voulu se dérober à une insupportable tyrannie, celle qui s'interpose entre l'âme et Dieu. Le conseiller du roi, le receveur des consignations de Sainte-Menehould, arrêté, le 2 décembre 1685, avec sa femme et ses enfants, au moment où il se disposait à sortir de France, par la frontière d'Alsace, expia ce crime par huit années de la plus affreuse captivité, dont la mort seule devait l'affranchir, au bagne de Marseille. Tel était, au siècle de Bossuet et de Fénelon, le sort des hommes le plus faits pour honorer leur patrie par leurs talents ou leurs vertus.

Quels furent, durant cette agonie de huit années, les sentiments de ce juste, avec quelle sérénité il supporta les tortures de la chaîne, le contact infâmant des forçats, les privations sans nom du cachot, la faim, la soif, la nudité, dans une tombe anticipée, c'est ce que nous apprend un livre composé de ses lettres, et publié par un de ses fils sur la terre du refuge. Un exemplaire rarissime de cet ouvrage, offert à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. le pasteur Gagnebin d'Amsterdam, met sous nos yeux, dans l'original, l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr*, dédiée au grand pensionnaire de Hollande, Heinsius. Cet ouvrage imprimé à deux reprises, traduit en plusieurs langues, obtint un tel succès que les exemplaires en sont devenus presque introuvables, et que la réimpression du texte original s'impose comme un double devoir de patriotisme et de religion[2].

1. En publiant, il y a plus de vingt ans, les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères* (Jean Marteilhe), Paris, 1865, in-12, qui obtinrent une faveur si marquée, M. le pasteur Henri Paumier a inauguré, pour ainsi dire, cette Bibliothèque qui s'enrichira bientôt, nous l'espérons, des Mémoires d'Isaac Lefèvre si dignes de prendre place à côté de ceux de Louis de Marolles et de la Relation de Jean Bion publiée, l'an dernier, par M. Douen.

2. La première édition de cet ouvrage parut en Hollande : *Histoire des sou*

On aurait voulu faire plus encore. L'historien anonyme de Louis de Marolles prend soin de nous avertir (p. 49) que *l'on a toutes ses lettres écrites de sa main que l'on ne donnera pas au public parce qu'il en faudrait faire un volume;* heureuse nécessité que nous aurions subie avec joie pour recomposer en entier ce trésor de foi, de vertu, de saintes espérances qui constitue l'héritage du confesseur réformé. Mais les efforts de M. le pasteur Gagnebin et de ses doctes amis pour retrouver à la bibliothèque ou aux archives de La Haye les lettres inédites de Louis de Marolles, ont été sans succès. Les riches collections d'Amsterdam, de Leyde, de Harlem, ont été interrogées sans plus de profit, et nous n'avons pas même réussi à nous procurer un exemplaire de ce *Discours sur la Providence*, que, nouveau Boèce, Louis de Marolles avait composé dans son cachot.

Un intérêt particulier s'attache à l'histoire de sa famille sur la terre étrangère. Louis de Marolles avait été arrêté dans sa fuite, avec sa femme, Marie Gommeret, et ses quatre enfants. Il eût pu se dérober par une déclaration équivoque à la peine qu'il avait encourue, celle des galères; mais il avoua sans détour son dessein, et confessa hautement sa foi dans ses divers interrogatoires à Strasbourg et à Châlons. Marie Gommeret fut moins ferme, et obtint sa liberté, celle de ses enfants, au prix d'une de ces rétractations dont les formules variaient selon les circonstances, les lieux, et le rang des personnes suspectes. On sait de quelles larmes le pieux pasteur,

frances du bienheureux martyr Louis de Marolles, La Haye, 1699, in-8°, traduit en allemand par Gessner, Zurich, 1709, in-8°, et à plusieurs reprises en anglais: 1° *The history of the sofferings of the blessed martyr Louis de Marolles*, in-12, London, 1712. (Bibl. du Prot. franç., n° 3213) 2° *An abstract of the history of the cruels sofferings of the blessed martyr Louis de Marolles*, London, 1713 (n° 3212) 3° *An History of the sofferings of M. Louis de Marolles and. M. Isaac Lefèvre*, in-12, Birmingham, 1738 (n° 3053).

C'est d'après la seconde édition publiée à Berlin en 1700 que nous reproduisons, avec la plus scrupuleuse fidélité, en y ajoutant seulement quelques notes, les *Mémoires de Louis de Marolles*.

Louis Pineton de Chambrun lava une courte faiblesse. Chaque jour voyait arriver sur la terre d'exil des âmes angoissées qui s'humiliaient devant les pasteurs, et sollicitaient leur pardon par un aveu sincère de leur faute. Marie Gommeret fut de ce nombre, comme le témoigne l'extrait suivant du livre des reconnaissances de la Haye, du 13 octobre 1686 : *Melle Marie Gommeret, femme de monsieur Louys de Marolles, son fils Louys de Marolles et Marguerite de Marolles, et Mlles Magdeleine Meunier, Marie et Juliette Bertrand de Paris*, s'estant présentés à ceste compagnie pour y reconnaistre les fautes qu'elles avoient commises, et nous ayant tesmoigné avec larmes les regrets qu'elles avoient d'avoir scandalisé l'Église de Dieu, et promis de vivre parmi nous en sa crainte, elles ont esté reçues à la paix de l'Église de Dieu[1]. »

On verra, dans les lettres de Louis de Marolles, la place qu'occupait dans ses sollicitudes, une compagne chérie, mère de ses quatre enfants, et ses continuelles précautions pour leur cacher l'excès de ses maux. Grande fut sa joie quand il reçut la nouvelle de leur délivrance ; il pouvait dès lors souffrir et consommer en paix son sacrifice : « Quand j'ai appris, mon cher ami, que Dieu avait pourvu à ma femme et à mes enfants, je vous avoue que je n'ay plus senti ni chaînes, ni douleurs. En un mot, je me suis trouvé en cet estat que j'ai cru n'avoir plus rien à demander à Dieu. Si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde content et sans inquiétude[2]. »

On ignore la date de la mort de Marie Gommeret, qui paraît avoir survécu assez longtemps à son mari. Ses deux fils, dont l'aîné s'appelait Louis comme son père, et fut le signataire de la lettre à Heinsius, prirent les armes au service de la Hollande. On rencontre sur la liste des membres de l'Église de La Haye un Philippe de Marolles, époux de Suzanne Gommeret. Les deux frères avaient sans doute épousé deux sœurs.

1. Communication de M. le pasteur Gagnebin.

2. Lettre citée par Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (1 vol. in-8°, p. 372).

Suzanne, veuve de Philippe de Marolles, est encore à la Haye en 1703. Elle adresse, le 20 janvier, une requête aux États-Généraux pour leur demander une petite pension, disant que « depuis environ seize ans qu'elle s'est sauvée de France, elle a vécu du peu qu'elle avait pu emporter, et de quelques secours qu'elle a reçus, mais que maintenant elle est réduite à l'extrême nécessité. » Ainsi alternent la misère et le deuil pour les familles de réfugiés! A Harlem on trouve deux demoiselles de Marolles : Suzanne, entrée à la Société des Dames françaises, le 1er juin 1687, inhumée le 27 mars 1701 ; et Marguerite inhumée le 21 mars 1703. Sont-ce les filles du martyr, doublement orphelines[1] ?

L'aîné de ses deux fils ne nous est connu que par sa lettre à Heinsius où il rend un hommage si mérité à son père : « On a cru que l'histoire de tant de maux et de peines pourroit servir à fortifier ceux qui sont persécutés pour la vérité, et à réveiller ceux qui se négligent dans l'exercice de la piété. On m'a aussi fait concevoir que l'histoire d'un martyr qui a fait tant de bruit dans le monde (si je l'ose dire sans vanité) ne pouvoit être mieux présentée qu'au premier ministre d'une république autant charitable que puissante, laquelle soutient la vie de tant de milliers de personnes pour conserver à Dieu la fidélité qu'ils luy doivent. »

Les lecteurs du présent livre ne désavoueront pas ce filial hommage. Si la sérénité dans la souffrance et la perfection dans le sacrifice, ont été réalisées sur le banc des galères, Louis de Marolles a montré ce pur idéal dont les rayons brillent, à des degrés divers, sur ses compagnons de chaîne. Homme de naissance et de savoir, possédant les dons les plus variés, fait pour goûter dans leur plénitude les jouissances de la famille

1. Extraits communiqués par M. le pasteur Gagnebin. Pour la branche de la famille de Marolles qui habitait Vitry-le-François, et qui endura aussi persécution, voir l'excellent article de Haag, *France protestante*, t. VII, p. 160. L'avocat Thierry de Marolles, ancien de l'église de Vitry se retire à Amsterdam en 1687. La distinction des deux branches de la famille de Marolles devient très difficile à l'étranger.

et de la société, il renonce à tous ces avantages, et accepte l'ignominie du bagne où il sera confondu avec les plus vils malfaiteurs, pour demeurer fidèle à sa foi et à son Dieu. Des magistrats le condamnent en gémissant; des évêques recherchent l'honneur de le convertir et ne lui demandent que de se laisser instruire par le plus illustre d'entre eux. Ce ne sera pas un des moindres triomphes de l'évêque de Meaux de ramener à la foi catholique un savant dont la ferme croyance est également à l'épreuve des rigueurs du pouvoir et des séductions du génie. Ah ! combien il eût été plus digne de Bossuet de se porter garant d'un homme tel que Louis de Marolles, que de songer à le catéchiser à Germigny ! Mais la tolérance n'était pas au nombre des vertus de l'éloquent prélat qui glorifia la Révocation en ces termes : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis, poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne ; c'en est le propre caractère ! »

Il en coûte d'achever cette citation sur le seuil du bagne où, durant près d'un siècle, la France vit agoniser les meilleurs de ses fils. Bossuet ignorait-il les souffrances de tout un monde d'innocents, les innombrables cruautés exercées dans les provinces, quand il écrivait aux protestants de son diocèse : « Aucun de vous n'a souffert de violence ni dans sa personne ni dans ses biens. Qu'on ne vous apporte point ces lettres trompeuses que des étrangers travestis en pasteur, adressent sous le titre de *Lettres pastorales*, aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments. Outre qu'elles sont faites par des gens qui n'ont jamais pu prouver leur mission, ces lettres ne vous regardent pas. Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler. *J'entends dire la même chose aux autres évêques*. Mais, pour vous, mes frères, je ne vous dis rien que vous ne disiez

aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le sçavez[1]. »

Le prélat courtisan qui fermait volontairement les yeux sur les iniquités commises par tout le royaume, s'attirait cette éloquente réponse de Jurieu : « M. l'évêque de Meaux n'a rien vu de pareil dans son diocèse. Quand cela serait vrai, voilà une grande merveille, et dont il a bien lieu de se féliciter. Paris et les environs de Paris ont été attaqués les derniers. Toute la France était couverte d'effroi, de larmes et de sang. Paris et la Brie ne voyaient à l'entour que des troupes sanguinaires et des émissaires chargés des dépouilles des réformés. C'est un grand miracle que ces objets, sans les approcher de plus près, les aient vaincus. Comme si la crainte d'un mal qu'on voit à quatre pas de soi n'était pas aussi capable de faire violence au cœur que les maux qu'on sent immédiatement. Au contraire, tel a succombé de frayeur qui a résisté à la douleur. Les dragons de Béarn, de Guyenne, de Poitou, de Languedoc, de Normandie, ont travaillé pour l'évêque de Meaux. Après cela qu'il se fasse honneur, s'il peut, de la facilité des conversions[2] ! »

Rien de plus rare que les victoires obtenues au bagne. La constance des forçats huguenots lassa les persécuteurs et les convertit parfois. Ce fut le cas de Jean Bion, aumônier de *la Superbe*, gagné à la foi réformée par le spectacle de ses confesseurs endurant stoïquement les plus cruelles bastonnades pour refus de lever le bonnet devant l'hostie: « On ne les entendit jamais, parmi les cris qu'on ne peut refuser à la nature, proférer un mot d'impatience ni d'injure. Dieu, l'Éternel, était leur reconfort et celuy seul qu'ils appelaient à leur service. J'avois occasion de les visiter tous les jours, et tous les jours à la vue de leur patience dans la dernière des misères, mon cœur me

1. Bossuet, Lettre pastorale de 1686, non insérée dans ses *Œuvres*. L'impartiale histoire montre Bossuet animé du zèle le plus intolérant dans son diocèse. Voir les documents publiés dans le *Bulletin* (t. IV, IX et X, *passim*) et le curieux morceau intitulé : *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse* (*Bull.*, t. XIII, p. 91 et suivantes).

2. Jurieu, *Lettres pastorales*, t. I, p. 18, 19.

reprochait mon endurcissement et mon opiniâtreté à demeurer dans une religion où depuis longtemps j'apercevois beaucoup d'erreurs, et surtout une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. Enfin leurs plaies furent autant de bouches qui m'annonçaient la religion réformée et leur sang fut pour moi une semence de régénération [1]. »

De tels actes en disent plus que bien des témoignages. Non moins pur est celui qui s'élève de chaque page du *Journal des galères* [2]. « Il y a ici, écrit-on de Marseille, le 27 juin 1686, six cents forçats de la Religion qui, par leur patience, donnent de la compassion aux comites les plus impitoyables [3]. » Louis de Marolles attire tous les regards : « C'est, écrit Jurieu, un confesseur de Jésus-Christ que tout Paris a vu à la Tournelle, chargé de chaînes d'un poids extraordinaire, prêchant du milieu de ses fers. Toute la France a les yeux tournés sur lui, comme sur le plus grand exemple de courage, de piété, de délicatesse de conscience que notre siècle ait vu. Nous vous donnerons dans quelques jours l'histoire de sa confession, et nous vous ferons voir ses sentiments, par ses propres lettres où vous verrez l'esprit et le caractère des anciens martyrs [4]. »

Jurieu ne s'exprime pas autrement dans une lettre adressée à M. de Marolles durant sa captivité à Paris : « J'ai reçu votre lettre, mon très cher frère, datée de la Tournelle. Elle m'a causé plus de joie que si j'en avais reçu une du palais de Versailles ou du Louvre, écrite de la main du plus grand roi du monde. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je n'en mérite de me choisir pour me faire part des glorieux avantages que Dieu vous fait. Un autre vous aurait peut-être répondu par des condoléances, en vous plaignant des maux que

1. *Relation des tourments qu'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France*, par Jean Bion, réimprimé sur la seconde édition par O. Douen. 1 vol. in-12. Paris, 1881 (p. 51, 52).

2. *Bulletin*, t. XVI, *passim*.

3. *Lettres pastorales*, t. I, p. 13.

4. *Ibidem*.

vous souffrez. Mais, quant à moy, jà n'advienne que je vous regarde comme malheureux. Votre condition est digne d'envie. Vos chaînes sont pesantes et vos fers sont honteux selon le monde, et si vous les portiez avec un autre esprit que vous ne faites, je vous en plaindrais. Mais avec le courage et la piété que vous me paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne plus heureuse. Le joug de J.-C. est pesant aux mondains qui n'ont que de la faiblesse; mais il est doux et léger aux âmes fidèles qui le portent avec patience [1]. »

Étranges forçats que ceux auxquels on adresse de telles lettres, et qui peuvent écrire comme Marolles : « Depuis ces tristes jours Dieu m'a toujours rempli le cœur de joie. Je possède mon âme en patience; il fait couler vite les jours de mon affliction. Je ne les ai pas plus tost commencés que j'en trouve la fin. Avec le pain de misère et l'eau dont il me nourrit, il me fait faire des repas très délicieux. » Tant qu'on espéra vaincre les résistances du confesseur réformé, on eut pour lui des ménagements; quand on eut perdu tout espoir de le convertir, on lui infligea les traitements les plus barbares, auxquels il succomba, le 17 juin 1692, dans la soixante-troisième année de son âge et la huitième de sa captivité :

« Vous avez dejà appris par les lettres de ce cher martyr, qu'après avoir gémi quelque temps dans les fers, on l'avoit transporté en un cachot horrible par l'obscurité et encore plus par sa puanteur. Vous avez sçu qu'on l'y nourrissait fort mal, et que la faim le travailloit souvent, n'ayant pas son soul de pain ni d'eau qui estoient ses aliments ordinaires. Cette grande austérité l'avoit rendu foible, et lui avoit causé depuis longtemps de grands vertiges. Cela a été si loin qu'il tomba il y a environ deux mois et se heurta la tête contre le mur où il se fit plusieurs blessures. Depuis ce moment il a été en une continuelle langueur et sa vie n'était plus qu'une mort vivante. *Ceux qui avoient le pouvoir ont été insensibles à toutes ses*

1. *Ibidem*, p. 110.

douleurs, si j'en excepte que, depuis six semaines, on lui donnoit des aliments un peu meilleurs et en plus grande quantité. Mais son corps étoit exténué et la nature si abattue qu'elle n'a pu se rétablir. Ce fidèle serviteur de Dieu avoit presque perdu la vue depuis un mois, et quoique je lui eusse envoyé vos dernières lettres, il n'a pu ni les lire, ni y faire réponse. Enfin, Dieu en a disposé et il ne retournera plus à vous... *Il a passé par les plus cruels tourments qu'on puisse faire éprouver dans toute l'étendue de l'inhumanité;* mais cependant Dieu n'a jamais souffert qu'on ait eu prise sur son innocence... Il n'a point rendu outrage pour outrage; il a béni ses ennemis jusqu'à la fin; jamais sa gloire ne sera atteinte ni en la terre ni au ciel. »

Devant la sublimité d'un tel témoignage, tout commentaire est superflu; mais il est une réflexion qui s'impose à l'esprit. Que de douleurs et d'iniquités cachées dans ce simple mot : Révocation ! Les mémoires de Louis de Marolles les font, pour ainsi dire, toucher du doigt. Quand Louis XIV, effaçant d'un trait de plume les droits les plus sacrés de nos pères, envoyait au bagne des hommes dignes de tous les respects, dont le seul crime était d'avoir voulu passer la frontière pour mettre leur âme en sûreté, ne savait-il pas les souffrances et les ignominies auxquelles il livrait les meilleurs de ses sujets? La lente agonie d'un Louis de Marolles, d'un Lefèvre, d'un L'Aubonnière, n'est-elle pas venue le troubler dans l'impassible sérénité de Versailles ! Si, par une effroyable perversion, bien digne des jésuites, il a cru réparer les scandales de sa vie par le martyre du forçat huguenot, les doutes de l'heure suprême ont démenti cette illusion et rappelé au royal pénitent près de paraître devant son juge, les lourdes responsabilités qu'il doit au moins partager avec les funestes conseillers de son règne.

JULES BONNET.

DOCUMENTS

LETTRE INÉDITE
DU PASTEUR PIERRE GRENADE, DE CLAIRAC
(12 juillet 1563).

On lira, croyons-nous, avec intérêt, une lettre inédite du pasteur P. Grenade, de Clairac, écrite de Nîmes, le 12 juillet 1563, aux pasteurs de Genève. Nous l'avons trouvée dans le carton-portefeuille de la Bibliothèque publique de Genève (197aa).

Malgré le traité de paix qui avait été signé précipitamment à Amboise, le 19 mars 1563, et qui, termina la première guerre civile, le parti catholique ne désarma point; partout où il était le plus fort, les clauses du traité favorables aux protestants furent ouvertement violées, les assemblées religieuses interdites et les maisons où elles s'étaient tenues, livrées aux flammes. D'horribles désordres jetèrent l'épouvante dans l'Agénois, le Montalbanais, le Périgord : ce fut le prélude de la seconde guerre civile. Le féroce Montluc, de sinistre mémoire, se distingua si bien alors par ses raffinements de cruauté qu'il y gagna le surnom de *Boucher royaliste*. Une petite ville de ce pays ayant été forcée, les habitants, dit Théodore de Bèze, « furent traités à la Montlucoise, c'est-à-dire avec toutes les violences qu'il est possible, sans avoir aucun égard à qualité, sexe ni âge, voire s'estant même Montluc débordé, autant ou plus qu'aucun de ses soldats, jusqu'à violer lui-même la fille du ministre qui y fut tué ». Dans une foule d'endroits, c'était, dit encore Bèze, « une grande pitié de voir les femmes de toutes qualités sortant avec les hommes en grande désolation, les unes portant leurs enfants à leur col, les autres portant les berceaux sur leurs têtes, les autres les traînant par la main » (*Hist. ecclés.*, livre IX, t. II, p. 473-5, édit. de Lille).

Le nom du pasteur Grenade était, croyons-nous, à peu près inconnu. Il ne se trouve pas dans la liste des ministre de l'Agénois publiée par M. Alphonse Lagarde dans le *Bulletin* (t. XII, p. 15). On n'y trouve pas non plus les noms de quelques-uns de ses collègues dont il parle. Cette pièce nous a donc paru mériter l'honneur de l'impression.

CHARLES DARDIER.

*A mes tres chers Seign*rs *et Peres à Geneve.*

Tres chers seigneurs et peres, estant eschappé par la miséricorde de Dieu du milieu de tant de massacres et cruautez perpetrez par les suppotz du diable et de son vicaire l'antechrist romain, et me trouvant en cette ville sur le chemin et intention de me rendre entre les mains de ceux qui m'ont envoyé, les freres ministres de ce lieu ensemble le colloque m'ont fort prié de vouloir m'arrester icy à cause de plusieurs eglises qui crient à la faim. Sur quoy ay pensé que en les refusant, je me fusse trop esloigné de mon devoir, d'autant que estant consacré à Dieu, je doy marcher où il m'appelle. Et outre cela cette commodité m'en reviendra, que je seray plus près pour retirer ma femme et enfans que par nécessité j'ay esté contraint de laisser à Clairac, laquelle est la seconde eglise que le Seigneur s'est reservée entre si grand nombre qui ont esté dissipées au pays d'Agenoys, voire d'une telle dissipation que la difficulté est trop grande de les pouvoir relever et mettre en train. Car les mieux affectionnez ont presque perdu courage; les autres du tout tellement, qu'estant exortés par nous de commancer tout de nouveau, et se racheter comme au commancement (à cause des ennemis qui y dominent par tout, et que l'édit du Roy ne permet l'exercisse de la parolle de Dieu qu'en certains lieux trop rares), ils ont respondu franchement qu'ilz desiroyent que nous nous pourveussions ailleurs, et qu'ils ne vouloyent point passer l'édit du Roy.

Or de cecy fait foy mon temoignage que j'ay avec moy signé par les ministres et anciens de l'eglise de Clairac, et aussi dix ou douze autres ministres qui se sont assemblez aud. Clairac pour cet effet. Et encore cete ingratitude ne m'eust empesché d'attendre encore la volonté du Seigneur es cartiers de pardela, n'eust esté que grande necessité m'a contraint d'en partir pour n'avoir esté assisté de nos eglises en façon que soit, depuis onze moys en ça.

Et ne suis pas seul (Dieu soit loué!), car il y en a encore plus de vingt en mesme peyne, tant en Bearn que en Agenoys. Et de cela sommes nous fort emerveillez, que la Royne de Navarre envoye à Geneve, à grans frays, cercher des ministres, et il y en a tant qui chomment bien pres d'elle. Car mesme deux freres ministres et plusieurs autres devant et apres eux, lesquelz nous feurent envoyez par

le colloque tenu à Pau auquel Monsr Merlin presidoit pour certains affaires, nous disant qu'il y avoit grand pitié à l'endroit de dix ou douze ministres qui estoyent fugitifs en Bearn, car ilz n'estoyent assistez ny employez, à cause que la Reyne en vouloit avoir qui seussent parler la langue du pays. Le semblable nous a rapporté un de nos freres qui expressement y estoit allé pour voir si les ministres deschassez de leurs eglises en Agenoys pourroyent estre employez par-delà en l'œuvre du Seigneur. Il y a plusieurs autres choses lesquelles n'est pas licite d'escrire.

Les freres ministres qui nous ont fait ces raportz en diverses foys sont : M. Samson, ministre de Tartas ; M. du Buisson, ministre de Saux, maistre Gilles de Broca, ministre de Montagnac. Nous trouvons que les ennemis ont fait mourir en ces cartiers 28 ou 29 de nos frères ministres.

Maistre Jehan Eliezer, qui se tenoit à Neufchastel est icy avec moy, et pour semblable cause. Nous vous prions humblement que comme nous avons grandement senty le fruit de vos oraisons jusques icy, qu'il vous plaise nous faire ce bien de continuer, et de faire mention aussi de ces pouvres églises de la Gascoigne ; car la playe y est grande et profonde. Que nostre bon Dieu vous maintienne en bonne prospérité pour parfaire l'œuvre qu'il a commencée par vous avec si grande bénédiction ! Amen.

Je ne vous escry rien de mes afflictions pour n'estre trop long. Toutesfois cela puis-je dire à la louange de Dieu, que ayant esté entièrement pillé et fourragé jusque aux chemisettes de mes enfans, j'ay esté par l'espace de trois semaines (non tout seul) chassé avec les chiens comme une beste sauvage nuit et jour par les Romains. Et de tout cela m'a délivré le Seigneur.

Vostre humble serviteur,
P. Grenade [1].

De Nismes, ce 22 de juillet 1563.

1. Ce nom se retrouve dans une liste publiée (*Bull.*, t. IX, p. 296).

UN FORÇAT NIMOIS

TROIS LETTRES A MONSIEUR CARRIÈRE, DE GENÈVE

(1720)

Notre regretté collaborateur, M. Francis Waddington, publiait, en 1856 (*Bull.*, t. IV, p. 134 et suivantes), de touchants extraits de pièces conservées aux archives de la Haye, sur les suites d'une assemblée du désert tenue, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720, dans le cadereau de Nîmes, en un lieu appelé la *Baume des Fées*, et dispersée par les dragons. Sur la liste des dix-neuf personnes arrêtées en ce jour figure le signataire de deux des lettres qu'on va lire, Jean-Pierre Plantier, marchand de Nîmes, âgé de 50 ans, qui fut le consolateur de ses compagnons de chaîne de Montpellier à la Rochelle.

Une lettre citée par M. Francis Waddington donne la mesure des souffrances auxquelles Plantier et un de ses compagnons, Bertrand Berriat, âgé de 21 ans, devaient succomber.

« Hier 14 du mois (juin 1720) nos prisonniers partirent de Montpellier. Une compagnie de cavalerie, le sabre à la main formait l'avant-garde, et une d'infanterie, la bayonnette au bout du fusil, avec six archers, accompagnait la troupe, que je n'appelle ni sainte ni profane, parce que c était un mélange de bons et de mauvais; chacun avait un collier de fer, de la largeur de quatre doigts, où il y avait une anse de la même matière, à laquelle était attachée une grosse chaîne de fer, qui la prenant sur les épaules, trainait par terre; cette chaîne se terminait au cou d'un autre, et ainsi de quatre en quatre, ou de six en six, ils étaient attachés par le cou les uns aux autres, et ils se servaient de leurs mains libres pour soutenir cette lourde chaîne qui les entraînait par sa pesanteur. C'est ainsi que cette troupe fut conduite à la citadelle de cette ville en passant par Lunel... La pluie qui tomba ce jour-là extraordinairement ne les empêcha pas de découvrir leur tête en approchant de Nîmes, et d'entonner un psaume. On les avait mêlés avec des voleurs, et les femmes au nombre de trois furent attachées au bras avec des chaînes de fer. Deux femmes de mauvaise vie qu'on prît, je ne sais où, furent attachées comme ces trois. Comme ces bonnes gens avaient été très mal traités à Montpellier, où on les avait toujours laissés sur la même paille dans une prison humide, ils sont méconnaissables, la plupart étant enflés et ayant de la peine à se soutenir. D'abord qu'ils furent ici on eut pendant deux heures la liberté de les voir, avec la permission du major de la place. Je les vis, monsieur,

et je vous jure que je n'ai jamais rien vu de plus pitoyable. Comme ils avaient marché dans l'eau, ils étaient tout mouillés, et on ne voulut pas permettre jusqu'au soir qu'ils changeassent de linge, quoiqu'il y eut plusieurs personnes charitables qui leur en portaient, et qui prièrent instamment qu'on le leur permît. Ils couchèrent sur un tas de bois dans une prison basse et entièrement humide. On nous assure qu'on les conduit au Mississipi... »

On trouve des détails plus navrants dans un opuscule anonyme d'Antoine Court, qui mériterait les honneurs de la réimpression :

« Étant arrivés à un petit village appelé le Colombier, éloigné de deux lieues de Montpellier, on les logea dans une écurie comme des animaux harassés de fatigue. Ils s'assirent dans la fiente des bêtes, ne leur étant pas permis ailleurs. S'étant un peu reposés et ayant pris leur réfection, ils arrivèrent sur le soir à Lunel... Obligés d'y coucher, ils demandèrent, mais inutilement, un peu de paille pour couvrir les excréments des animaux. Ceux qui ont des chevaux de louage, quelque peu de soin qu'on dise qu'ils en aient, ont toujours celui de leur donner de la paille pour litière; mais le commandant de l'escorte regardant ces confesseurs comme au-dessous de ces bêtes, les estima indignes de goûter cette douceur. Contraint qu'on était par une lassitude extrême de prendre un peu de repos, on se résolut de coucher sur la fiente. Mais comment faire pour se coucher? Il fallait que toute la chaîne le fît dans un même moment; autrement la chose était impossible. Était-on couché, pour avoir du repost il aurait fallu être réduit à l'état de ceux qui dorment dans le cimetière, car le moindre mouvement que l'un se donnait réveillait nécessairement l'autre qui était attaché avec lui, par la douleur que lui causait la chaîne qui aboutissait à la sienne, ce qui produisait une veille forcée, qui, bien qu'involontaire, ne laissait pas de produire un effet presque aussi fâcheux que celle dont Rapine et ses semblables tourmentèrent nos pères dans le siècle passé. »

Les souffrances de ces confesseurs ne devaient pas se terminer avec leur lamentable voyage. Ils furent mis à la Rochelle dans une prison tellement infecte qu'on dût les en retirer, pour éviter une contagion qui n'eût pas manqué de se propager au dehors. Ils avaient fait plus de 200 lieues en passant par Lyon et Orléans : « Jugez quelle fatigue ils ont souffer . Aussi ont-ils été malades à l'extrémité, et il y en a encore de fort mal de leur nombre. *Le Seigneur s'est contenté de retirer à lui, il y a sept jours, M. Plantier, marchand de Nîmes, qui avait quelques biens qu'on lui a confisqués.* C'est un homme d'une piété exemplaire, qui leur servait de père, de conseiller et de consolateur

dans leurs épreuves, et je le regrette beaucoup, quoique sa mort soit trop glorieuse pour s'en affliger. » (Lettre du 7 septembre 1720).

Les extraits qu'on vient de lire sont la meilleure introduction aux lettres qui suivent et que l'on reproduit dans leur naïve simplicité, avec toutes leurs incorrections. Les originaux en ont été retrouvés à la Bibliothèque de Genève par notre ami M. Ch. Sagnier, l'historien de la Tour de Constance, qui a bien voulu en offrir la primeur aux lecteurs du *Bulletin*. Ils l'en remercieront avec nous.

J. B.

P. S. — Dans un récent séjour à Nîmes, j'ai visité le site connu sous le nom de *Baume des Fées*, à deux kilomètres environ de la ville, sur le chemin qui mène au bois de Vaqueirolles. C'est un étroit vallon formé par des rochers que couronnent quelques bouquets de chênes verts. Sur une pente abrupte, au couchant, s'ouvre la grotte des Fées d'un difficile accès. C'est dans le fond du vallon, au pied des rochers murés, près desquels croit un superbe alizier, que dût se tenir l'assemblée du Désert si tristement interrompue. Il y a là, sur le bord d'un torrent desséché, un espace suffisant pour un nombreux auditoire. On n'a pas de peine à se représenter la scène nocturne du 14 janvier 1720. Je n'ai pas visité sans émotion ce lieu consacré par de touchants souvenirs, vrai sanctuaire du désert, dont l'acquisition serait digne d'un corps aussi éclairé que le Consistoire de Nîmes.

I

Nîmes, le 19 Janvier 1720.

Sans doute, Monsieur, que vous aures apris la facheuse nouvelle de l'emprisonnement de 54 personnes, tant hommes, femmes ou quelques jeunes garçons, de douze à 14 ans, au sujet d'une assemblée quy ce fit dimanche passé au soir, 14e courant, parmi lesquels se trouve le pauvre Mr Plantier. On dit que l'assemblée estoit de 12 à 1400 personnes; on vouloit donner la communion; en vain on a prit de précaution pour ne pas faire des assemblées nombreuses; tout le monde y veut aller, une grande partie plustot par émulation ou curiosité que par dévotion. Nous trouvons que Mr Plantier a tort de n'avoir pas proffité de vos conseils et de celuy de ses amis. Après les avoir emprisonnés, on le fit d'abord savoir à Mr le duc de Roquelaure et à Mr de Bernage. L'expres y séjourna tout un jour, et estant de retour, l'ordre fut d'interroger les prisonniers et

d'atendre jusques après les États. Cependant on a envoyé en cour. Dieu veuille qu'ils ne soient pas jugés à la rigueur. On se flate que cela se passera plus doucement que les autres fois. Nous vous aurions écrit plustot, mais l'affliction et l'alarme où nous avons esté pendant quelques jours ne nous la pas permis. Les papistes font courir le bruit qu'on les envoyera à Missisipy. Sy cela estoit, je vous assure que la ville seroit tres consternée, parce qu'il y a beaucoup de personnes remarquables. L'assemblée se fit, ou devait se faire dans un rocher ou il peut entrer 4 ou 500 personnnes. Elle n'est qu'a un quart de lieue d'icy; on l'appelle en patois *la Baume de Las fades*. Depuis lundy quy a fait de beaux jours, tout le monde va s'y promener par curiosité. Hier il y ala 9 jesuites. Le chemin est fort mauvois, car il y faut aler toujours sur les cailloux. Il y eut un M^r quy dit que pour luy, il estoit d'avis qu'on donna pour punission à tous les prisonniers d'y retourner faire le voyage. Je vous prie faire mes compliments a Mr Julien Dombre et a Mr Billet, et luy dire comme sa sœur d'Herau est dans le nombre de ses prisonniers.

Nous avons apris que le paquet que aviez envoyé à M^r Pl. a été arreté à Chambery. Il ne faudra plus se servir de son adresse crainte de ne luy faire des affaires.

M. L. vous fait bien des compliments.

Suscription : *A monsieur, monsieur Carrière, chez M. Caille, mar^t épissier, à Genève.*

II.

Au même.

De la citadelle de Monpeillier,
ce 26 avril 1720.

Monsieur et cher cousin

Il me tardoit de pouvoir avoir l'honneur de vous écrire et de vous aprandre moi-même ma détention qui est depuis le 14 du mois de janvier dernier. Je me flate que mes amis vous l'auron faite savoir avec toute la circonstance de ma prise et de celle de tous les autres. Je vous aurois écrit du fort de Nismes ou jay resté un mois ; mais pendant ce temp la, j'ay resté presque toujours malade, et cette indisposition m'a continué depuis que je suis ici qu'il y a environ deux mois et demy. Ma maladie est venue plus par les deuretés et cruautés que mes creanciers me firent, d'abor que je feu pris, que par ma prison,

quoique ji aye beaucoup souffert, de même que tous les autres, qui étions 50 homme ou femmes. On nous a sy fort tenu catif que nous n'avons pas peu avoir la liberté de parler a aucun de nos parens et amis qu'avec grand paine, et cella n'étoit quant passan, deureté plus insuportable que notre cativité, quoiqu'elle soit grande, car depuis que nous somme ici, nous somme dans de crotes, et couchés sur quelque paliasse ou matelas à terre, que lorsque nous nous levons nos dras sont presque mouillés de l'umiditté. Je sais bien que tout cella ne rien auprès de ce que d'autres on soufert, vous le savez vous même et Mr votre cher frere, par une triste experience; mais après tout, nos soufrance ne son rien auprès de celle que les premier chretiens on soufert; mais encore que [qu'est] tout cella aupres de celle de Jesus-Christ, ce grand example de soufrance et de vertu. Prié le pour moi, mon cher cousin, qu'il me face la grace de pouvoir suporter avec une sainte paciance, et par suite resinnation a sa saintte volonté, celle que son adorable sagesse a trouvé a propos que je souffre.

Je me recommande aux prières de Monsieur votre frère que je salue. Je m'asure que moi ni les autres qui sont condamnés aux galleres, ne seront pas oublié dans les prières de l'eglise. On en a condané 20 au gallere, il y a environ un mois et demi, et 15 jours apres le jugement fait, on y envoya trois qui sont le plus vieux, le plus jeune de ces trois à soixante ans. On nous fait craindre con [qu'on] veut envoyer tous les autres à la micipipi. Si cella estoit nous serions bien malheureux, car jestime le sort des galleres, quoique deurt et cruel, plus doux que celui de se voir esloigné et privé de sa patrie pour jamais. Au moins en galleres, on a le plaisir de reçevoir le consollations de ses parans et amis. Dieu veuille nous préserver d'un si cruel traitement. Je ne say pas ce qui en arrivera; mais Mons. Brun qui est aussy en prison avec moi, que Mons. le duc de Roqolore a fait arreter, par quelques raports que ses parans ou son curé on fait à Mons. le duc au sujet de sa fiancée, entandit que Mons. le duc disoit à un vieux homme que son fils est de là pres de Nismes et condamné aux galleres, *que Mons. le Régent avoit changé la paine des galleres a celle de la micipipi*[1].

1. Sur de hautes interventions cette peine fut commuée en exil. (*Bull.*, t. IV, p. 135 et 145).

Voila, mon cher cousin, notre pitoyable etat; si quelque prince ou quelque puissance supérieure vouloit avoir la charité d'écrire en notre faveur a Mons. le Régent, posible nous feroit-il la grace d'adoucir nos soufrance. Employés-y vos soins et faites votre posible et prié vos amis qu'ils y facent le leur. Je suis asuré que vous ne négligeré rien pour ce sujet. Monsieur Brun vous embrasse de tout son cœur. J'an fais de même et suis

Monsieur et cher cousin, Votre très humble et très obéissant serviteur PLANTIER.

Pardonnés moi les fautes que j'ai fait dans la presente que je l'ay faite a la ate et for mal a mon aise; si vous me faite l'honneur de mecrire, adresseré vos letre a ma femme, a Nismes.

III

Au même.

De Lion, ce 24e juin 1720,
de la prison de Rouanne.

Monsieur et cher cousin,

Estant arrivé en cette prison depuis sammedit au soir, moi et 18 personnes de Nismes, tous pour le même cas, nous fesons en tout 19; sçavoir 16 hommes, deux filles et une femme, tous condanné par letre de caché à la Micipipi ou autrement à la Lozianne. Nous sommes tous enchaîné comme de bette féroce, et même avec de chaîne plus pesentes. On nous fait coucher dans des écuries sur le fumier comme des beste. Il né pas possible, mon cher cousin, de croire de la maniere que nous sommes traités à moins de le voir. Cé [c'est] ce que jay toujour crain, comme jai l'honneur de vous dire par celle que je vous écrivit de Montpeillier. Vous me disiés par la votre qu'il valoit mieux que nous fusion condanné à Micipipi qu'au galleres; mais je ne say pas, si vous aviés bien reflechit a la paine que nous soufrons de se voir séparés de sa patrie, femme, enfans, parans et amis. Apres la longue route qu'il nous faut faire sous nos chaines, et traités for durement par des impitoyables comites qui nous menent, a moin que nous n'achetons leurs bonnes graces a prix d'argent, et encore nous le font-ils payer bien cher; on nous doit embarquer a Por Luis; voila un traget fort lont. Dieu nous donne la force qui nous sera nesaicere pour suporter avec paciance

et une parfaite resinnation a sa sainte voulonté. Si nous avions jamais eut besoin du secours de vos prieres et de celles de tous les fidelles, cet a present, mon cher cousin, qu'il faut les redoubler afin que ce grand dieu nous face la grace de combatre le bon combat de la foy, et de pouvoir ramporter la couronne de vie par les merittes infinis de notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous avons de grande obligation au pieuse personne de Lion, et surtout au Messieur Suisse, et moi à mon particulier ceux que j'avais l'honneur de connoitre se sont employés et ont fait employer leurs amis a nous faire plaisir. Dieu veuille leur rendre dans ce monde et dans l'autre la retribution de leur bienfait. Si les messieurs de votre ville avés de correspondance à Porlouis il ferait une grande charitté de nous recommander au capitaine du vesaut quon nous metra, afin que tous ceux qui sommes de Nismes puision estre ensemble, afin con [qu'on] n'ajouta a notre malheur celui de nous voir parmi de gens de mauvaise vie et de blafeteur du saint nom de Dieu, comme on nous a fait jusques a present, je veux dire lon de la route, car depuis que nous sommes ici arrivé, Dieu nous a fait la grâce con a accordé aux prieres de vos amis et des notre de mettre tous ensemble dans une chambre.

Vous savez sans doubte, mon cher cousin, que mon beau frere est avec moi, avec un aprantif que j'avois, et une fille qui avoit esté nostre servante. Je crois que ma femme me viendra suivre, au moins elle me la promis, et je compte beaucoup sur sa parolle. Vous trouverez peut etre cella un peu rude que je le permette; mais il me semble que pourveu que je sois avec elle, je serais heureux en quelle part que Dieu veuille con m'emene. J'espere que Dieu me fera la [celle] de pouvoir quelque jour revenir de ma cativité; de quelle manière qu'il m'aye destinné, sa sainte voulonté soit faite. Le Seigneur le face tout reussir a sa gloire et a mon salut.

Adieu, mon cher cousin, je vous embrasse mille foy tandrement, en esprit de même que M^{r} votre frere et suis sincerement,

Signature déchirée[1].

Quoique mon beau frere n'aye pas l'honneur de vous connoître, il a celui de vous saluer. Il s'apele Pepin.

1. La signature manque, mais la lettre est bien de Plantier. C'est son écriture. Deux autres petites lignes sont incompréhensibles par suite de la déchirure. (Papiers Court, n° 13, vol. I, p. 599. 603 et 607).

MÉLANGES

BERTHELEMY HECTOR

LE COLPORTEUR MARTYR

en 1556

Berthelemy Hector, natif de Poitiers, ayant longtemps fait le métier de voiturier, se retira, avec sa femme et ses enfants, dans la ville de Genève, conduit par le désir de servir purement Dieu. Pour gagner la vie de sa petite famille il allait d'ordinaire de lieu en lieu, portant des livres de la Sainte-Écriture. Or il advint qu'étant en Piémont, comme il allait du val d'Angrogne au val de Saint-Martin, il fut arrêté par un gentilhomme du pays nommé du Perrier, lequel, pour faire le bon valet, en avertit le parlement de Turin, et envoya le catalogue de ses livres, avec les lettres et mémoires dont il le trouva muni. Sur quoi la cour ayant commis M. Berthelemy Émetiers, président, et M. Augustin De l'Église, conseillers, ceux-ci se transportèrent à Pinereul (Pignerol), ville du Piémont, où le prisonnier avait été mené. Les 8 et 9 mars, ils le firent venir devant eux pour l'examiner; mais avant de leur répondre un seul mot, Hector se mit à genoux et pria Dieu de lui ouvrir la bouche, et de lui faire la grâce de ne rien dire qui ne fut à son honneur et louange, et à l'édification de son Église.

Cela fait, et interrogé sur son état et pour quelle cause il était allé demeurer à Genève, il déclara qu'ayant suivi ci-devant la religion romaine depuis six ou sept ans, il avait été si troublé en son esprit qu'il ne pouvait se décider sur le point de la messe, d'autant que les uns disaient qu'elle était bonne et les autres qu'elle ne valait rien; finalement ayant aidé à conduire les deniers du roi depuis Poitiers jusqu'à Lyon, et entendant qu'on prêchait purement la parole de Dieu à Genève, et que même là il pourrait avoir la résolution de ses doutes, il y alla, et y ayant fait séjour d'environ trois semaines, il se sentit si bien éclairé que, pour le salut de son âme, il décida

de s'y retirer et d'y mener sa femme et ses enfants, résolu d'y vivre et d'y mourir suivant la doctrine qui y était prêchée et de quitter à jamais la messe avec les constitutions et inventions papistiques observées à Poitiers.

On lui demanda comment il s'était ainsi résolu. Il répondit que la messe n'était point instituée de Dieu ni de Jésus-Christ, et n'avait point de fondement dans sa Parole, mais qu'elle était totalement contraire à la sainte Cène qu'il a instituée; que la messe dérogeait entièrement à la mort et passion de Jésus-Christ, et il le prouva par l'épître aux Hébreux (chapitres x et xi) où il est dit que toutes les cérémonies et tous les sacrifices sont abolis, et que Dieu a donné son fils Jésus-Christ pour seul et perpétuel sacrificateur, selon l'ordre de Melchissédec; et par la même raison, que les autres constitutions papales ne sont qu'inventions d'hommes, et qu'il s'est résolu à n'y point croire. Il y aurait bien quelque conformité entre le baptême de Jésus-Christ et celui du pape, puisqu'ils sont faits avec de l'eau, et au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais le sel, le crachat, le chresme, les exorcismes et autres que le pape y a ajoutés et dont il a vu user à Poitiers lui sont en détestation.

Quant à la confession auriculaire elle est abominable telle qu'elle se pratique; mais il faut confesser tous les jours à Dieu ses péchés, et se réconcilier avec le prochain, quand on l'a offensé.

Sur cette question : depuis quel temps il se trouve en Piémont, aux vallées d'Angrogne et de Saint-Martin, où il a vendu ses livres, en quel lieu ils sont imprimés, à qui il les a vendus, il a dit qu'il y était seulement venu depuis le mois de juillet précédent, qu'il avait vendu des livres dans les vallées d'Angrogne, de Saint-Martin, et dans le Dauphiné; que les Bibles, Institutions chrétiennes, Instructions pour les petits enfants, Psaumes et plusieurs autres contenus dans l'inventaire qui a été trouvé sur lui, ont été imprimés à Genève. Il ne connait pas le nom de ceux à qui il les a vendus, les ayant portés seulement de son propre mouvement pour édifier les pauvres chrétiens, sachant qu'il y en avait plusieurs dans ce pays-là[1]. On lui demanda pourquoi il ne portait pas ses livres à Turin et autres bonnes villes, plutôt qu'à ces gens rustiques, et s'il ne savait pas bien que ces vallées étaient assujetties au roi, qui a défendu de por-

1. Les Vaudois du Piémont, bien connus par leur fidélité évangélique.

ter dans ces pays aucun livre de Genève; il répondit qu'il ne connaissait personne dans ces villes à qui vendre ses livres; qu'il savait bien les défenses, mais ce qu'il en avait fait c'était pour consoler et aider les pauvres chrétiens et les instruire en la loi de Dieu. Interrogé s'il a prêché et dogmatisé dans les vallées et ailleurs; s'il y a des prêcheurs, s'il les a entendus, qui les a envoyés, et si ceux de Genève l'avaient envoyé porter des livres; il répondit qu'il n'était pas ministre, ni assez savant pour une si sainte charge, mais qu'il avait exhorté ceux à qui il avait eu affaire de vivre selon les commandements de Dieu, et non selon ceux de l'église romaine, qu sont contraires aux commandements de Dieu; que d'aller à la messe c'était une idolâtrie, qu'il ne fallait chercher Jésus-Christ dans l'hostie d'autant qu'il est au ciel; que Jésus-Christ avait ordonné sa sainte Cène, où il nous donne son corps que nous devons recevoir par la foi en levant les yeux au ciel pour y chercher notre salut. Il leur avait aussi remontré de vivre en chrétiens, de n'être ni dissolus, ni larrons, ni jureurs, ni ivrognes. Ce qu'il avait dit, non en forme de prêche, mais en entretien familier et de son propre mouvement. Il avait vu à Angrogne un ministre nommé M. Estienne, qui prêchait les dimanche, mardi, mercredi et jeudi, dans un lieu réservé, qui était une cour dans la maison d'un homme du pays. Il aurait entendu que M. Estienne avait été envoyé du pays appartenant aux seigneurs de Berne, comme aussi un nommé *barbe*[1] Paul, avait été élu par ceux du pays, selon l'ordre des Églises réformées, parce qu'il était homme de bonne doctrine. Il avait vu aussi un autre ministre appelé *barbe* Antoni, et un maître d'école français, et qu'on faisait bâtir un temple à côté de l'église. On lui montra des lettres et mémoires qu'il reconnut, et dit avoir pris pour les porter à Genève, et pour s'informer si ces ministres étaient appelés à Turin pour la controverse, et s'ils devaient y aller ou non. Alors il fut exhorté de rentrer dans l'église romaine, ce qu'il refusa, et il fut mené prisonnier en la conciergerie du palais de Turin. L'information fut communiquée à Vaillant, procureur général du roi. Celui-ci requit contre Hector, et déclara qu'il avait encouru les peines contenues dans l'édit du roi publié le 21 octobre 1551[2] pour trois raisons: la première, pour avoir porté des livres de Genève dans le pays soumis

1. On nommait *barbe* les ministres des églises vaudoises.

2. Ordonnance de Henri II.

au roi; la seconde, parce que ces livres étaient censurés et réprouvés; la troisième, parce qu'étant ignorant et non lettré, il s'était ingéré d'annoncer des opinions usitées à Genève contre les traditions et ordonnances reçues par l'église catholique. Le 16 mars, Berthelemy fut mandé à la cour de Turin, on lui fit lire les réponses qu'il avait faites à Pinereul, pour savoir s'il y voulait ajouter ou retrancher, et on lui remontra que ses opinions étaient contre Dieu, le saint-siège apostolique et l'église romaine. Il protesta qu'il n'avait rien dit contre Dieu, qu'il persistait à vouloir vivre et mourir dans la loi du Seigneur, selon ce qu'il avait dit et déclaré et non autrement, ce qu'on lui fit signer.

Le 27 avril, il fut mené devant les deux premiers commissaires assistés de Thomas Jacomelli, inquisiteur de la foi, auquel ses réponses furent communiquées, suivant l'arrêt de la cour du 28 mars précédent. Au commencement, ils lui firent plusieurs exhortations de retourner à l'église romaine, sans chercher à lui prouver son erreur; ils lui firent lire son interrogatoire, spécialement en ce qui concernait la messe, la cène et le baptême, pour lui faire déclarer par serment s'il persistait; il répondit que oui, qu'il n'y voulait rien changer, que le contraire serait mal. L'inquisiteur s'efforça de lui interpréter les passages de l'Écriture à sa mode et par raisons sophistiques; mais Hector demeura en sa simplicité, et dit qu'il les entendait ainsi qu'ils étaient en ses réponses tirés de la pure Parole de Dieu et non autrement. L'inquisiteur emporta l'information pour en donner par écrit l'avis suivant :

« J'ai vu le procès contre Berthelemy Hector, détenu pour crime d'hérésie, et l'ai ouï parler et affirmer ces propositions, à savoir que l'Évangile n'est en aucun lieu du monde plus purement prêché qu'à Genève, que la messe est une pure abomination et idolâtrie, qu'en la sacrée Cène, Jésus-Christ n'est ni ne doit être offert, vu qu'il s'est offert soi-même une fois sur la croix; que c'est une idolâtrie que d'avoir des peintures de Jésus-Christ et des saints; que c'est mal fait de confesser ses péchés à autre que Dieu. » Il ajouta beaucoup d'autres choses, mais celles-ci sont les principales, pour lesquelles il concluait que le prisonnier était hérétique. En modifiant à la façon usitée au siège de Rome, il mit ces mots : « Je jugerai toutefois qu'il le faudrait traiter plus doucement ayant quelque égard à sa simplicité, et que par fréquentes exhortations on le menât à repen-

tance, car qui sait si le Seigneur le convertira et, par notre ministère, comme la brebis perdue le ramènera [1]. »

Suivant cet avis, la cour manda de nouveau Hector, le 16 mai et, lui ayant fait lecture de ses réponses, l'invita à répondre doucement, considérant qu'il était devant Dieu, le roi et sa justice; que s'il voulait se dédire et ne plus croire ce qu'on lui avait enseigné à Genève, on userait de miséricorde envers lui; que l'enseignement de Genève n'était qu'abus contre les commandements de Dieu, constitutions de la sainte mère l'église romaine, les saints conciles généraux approuvés de tout vrai chrétien et observés par le royaume de France. Hector répondit qu'il voulait croire simplement ce qui était écrit aux Saintes-Écritures du vieux et du nouveau Testament sur lesquels sa foi et celle de tous les chrétiens devait être seulement fondée. On lui demanda s'il voulait soutenir qu'à Genève on prêchât plus purement la Parole de Dieu qu'à Poitiers ou ailleurs; il dit qu'il ne disait pas cela en ces termes, qu'il y avait d'autres églises réformées où la parole de Dieu était purement prêchée, et que, si à Poitiers elle eut été saintement annoncée, il n'eut pris la peine d'aller si loin qu'à Genève; quant à ce qu'il avait dit de la messe, il persista dans son affirmation. Dès le commencement, quand on dit *Introibo ad altare* c'est un blasphème; car les chrétiens n'ont ni autel ni sacrifice, et se contentent de celui que le Seigneur Jésus-Christ a une fois fait sur l'autel de la croix, quant il s'est lui-même offert en oblation et sacrifice perpétuel pour tous les péchés du monde. Quant à la présence réelle du corps du Seigneur au sacrement, il dit qu'il croyait aux paroles de l'Évangile que Jésus-Christ avait proférées en disant : *Prenez, mangez*, etc., et non pas *adorez-le;* que quand les fidèles participent à la sainte Cène, ils reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ, lequel se communique à eux en élevant leurs esprits à Dieu par le moyen de la foi. Interrogé s'il persistait en ce qu'il avait dit contre les images de Jésus-Christ, de la vierge Marie et autres saints et saintes, il répondit que de garder des images pour les servir et les adorer, c'était idolâtrie, et que Dieu avait défendu de faire aucune image à sa ressemblance; que si quelques-uns ne les adoraient pas, d'autres les pourraient adorer et que partant le mieux était de n'en avoir point du tout. On lui

1. Crespin met en marge : Fard d'hypocrisie.

demanda s'il soutenait qu'il était mal de se confesser comme le commande la sainte église romaine. Cette confession n'est pas dans l'Écriture sainte, dit-il; quand on a offensé son frère, on doit se réconcilier avec lui, et ainsi confesser l'un à l'autre son péché. On lui remontra qu'il se mettait en grand danger, car ce serait la dernière fois qu'il se trouverait devant la cour. Il répondit : Je suis prêt à rendre libéralement et de cœur à Dieu l'âme qu'il m'a donnée, le suppliant de me vouloir garder dans l'opinion que j'ai déclarée et déposée, m'estimant très heureux de souffrir pour une telle cause. Et il signa ce nouvel interrogatoire.

Plusieurs membres de la cour, voyant que la simplicité de cet homme ne pouvait être ébranlée ni par menaces, ni par crainte de la mort, furent aussi étonnés que troublés dans leur conscience, de sorte que, pour se décharger sur autrui, ils remirent Berthelemy entre les mains de ses adversaires, quoiqu'ils sussent par expérience le sort que lui réservait l'inquisition. Le 21 mai, Hector fut renvoyé par devant Joseph Parpaille, docteur en droit, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général de l'archevêque de Turin, Antoine de Scalingue, moine et vicaire général de l'abbaye de Pinereul, et Thomas Jacomelly qui, au lieu de lui montrer qu'il était dans l'erreur et de l'enseigner par la Parole de Dieu, ne lui parlèrent que de se rétracter; qu'en ce faisant, on lui ferait grâce; autrement que sa mort était toute prochaine; puis ils lui firent lecture des interrogatoires et des réponses sur lesquels en signe d'horreur, ils faisaient de grandes exclamations. Mais Hector, fortifié par l'esprit de Dieu, maintenait sa juste cause, et levant les yeux à Dieu, le suppliait de lui faire la grâce de demeurer ferme jusqu'à la dernière goutte de son sang. Puis, se voyant tant importuné par ses adversaires, il leur dit résolument : La messe est une vraie idolâtrie et quiconque tient image, fût-ce de Jésus-Christ ou des saints, à cause de la religion, est idolâtre. Le sacrement de la Cène ne renferme pas le corps de Jésus-Christ, mais il est communiqué par la foi, en contemplant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la gloire de Dieu son père. Ils lui remontrèrent de nouveau que, s'il persistait dans de telles opinions, il serait déclaré hérétique; sa réponse fut, qu'en persévérant dans sa confession, il savait pour certain être d'accord avec les Saintes-Écritures. Les vicaires et inquisiteurs lui donnèrent un délai de six jours pour se rétracter.

Le 27 mai, Parpaille, Escalingue et Jacomelly, retournant à leur proie, demandèrent à Berthelemy s'il avait pensé à son affaire; sa réponse fut : Pas encore, parce qu'il n'avait rien entre ses mains du procès fait contre lui ni de ses réponses sur quoi il put délibérer; il requit communication du double de ses interrogatoires afin de pouvoir mieux délibérer et répondre et demanda un terme de quatre mois. Sur quoi, ils ordonnèrent que la copie de ses réponses lui serait communiquée pour y répondre le lendemain, ou bien qu'il eût à s'en remettre au jugement de l'église. Il leur représenta qu'il ne pouvait répondre à si bref délai, alors ils l'ajournèrent au vendredi prochain. Ce terme échu, les Vénérables, accompagnés de Gaspar Vivian, procureur de la foi, retournèrent vers Berthelemy; mais ils n'obtinrent rien de lui sinon qu'il voulait vivre et mourir dans la confession de foi qu'il avait faite. Sur quoi le procureur de la foi prit ses conclusions contre lui sur ce que, n'ayant rien voulu entendre ni aucunement changer, il s'était opiniâtré dans ses erreurs, que ses propositions étaient déclarées hérétiques, qu'on lui avait donné le temps de se repentir et requit justice à bref délai. Berthelemy, au contraire, voyant ce nouvel adversaire, demanda du temps pour répondre et qu'on lui donnât du papier et de l'encre pour écrire. On lui répondit qu'on ne lui accorderait aucun délai pour disputer, mais bien pour se dédire et pour retourner au giron de l'église, en se remettant au jugement des Pères et des conciles; et que, voulant adhérer obstinément à ses propositions, il n'avait besoin ni d'encre ni de papier, ni aussi de tant de retard. Hector dit qu'il ne répondrait pas autrement, insistant sur son droit et protestant d'avoir recours aux supérieurs. Sur quoi, les vicaires et inquisiteurs voulant, disaient-ils, la conversion du pécheur, et inclinant plutôt à miséricorde qu'à rigueur, donnèrent à Berthelemy pour répondre sans tergiverser jusqu'au 1er juin suivant, sans espoir d'avoir d'autre délai, et cela afin qu'il se soumît au jugement de l'église en révoquant ce qu'il avait enseigné au contraire.

Au jour assigné, les suppôts de l'église firent comparaître Hector devant eux. Pour l'intimider, on lui fit un grand narré du procès, concluant qu'il fût déclaré hérétique et qu'on en fît justice, puisqu'il n'avait pas voulu embrasser la doctrine des Pères et des conciles. Hector déclara qu'il croyait à la doctrine des prophètes et des apôtres

sur laquelle, la foi des chrétiens devait être appuyée, et non sur les hommes; il demanda encore papier et encre pour rendre ample raison de sa foi. Le procureur répliqua qu'il n'y avait plus lieu de l'entendre, qu'il ne cherchait que des échappatoires et demanda qu'on en fît brève justice; alors les inquisiteurs assignèrent le 10 juin pour prononcer leur sentence.

Ce jour-là, le procureur Vivian persévéra dans sa conclusion, et la sentence fut rendue comme suit: Les vénérables vicaires et inquisiteurs, siégeant au siège de justice (comme ils disaient) pour rendre droit à chacun, après avoir vu les raisons, répétitions et confrontations respectivement faites et dites par Hector, les 15 et 16 mars, les 27 et 29 mai, communiquées avec le mémorial de l'assignation pour donner sentence le 5 juin, à 6 heures, garnis de toutes choses nécessaires et appartenant au droit, même des assignations pour ouïr proférer sentence en ce même jour, lieu et heure, se signant du signe de la croix et n'ayant rien devant les yeux, (disaient-ils), que l'honneur de Dieu, etc. parce qu'il est évident que les propositions dudit Hector étaient hérétiques et répugnantes au vrai sens de la Parole de Dieu que les Pères anciens ont tenue de tout temps, comme aussi ont fait la sainte église catholique et les sacrés conciles, et comme il apparaît par les actes susdits que ledit Hector adhère obstinément à l'hérésie, méprisant l'église catholique par ses propos et ne se voulant soumettre à bon jugement des Pères et des conciles; à ces sauses, ils déclarent et prononcent par leur sentence définitive ses cusdites opinions être hérétiques et schismatiques, et par conséquent ledit Hector hérétique et schismatique, lequel ils excommunient et séparent de l'église et le renvoient devant son juge laïque. Et quoique, disaient-ils par leur sentence, ils le renvoient au bras séculier, pour être puni selon le droit, toutefois ils protestent qu'ils ne demandent pas sa mort, ni aucune mutilation de ses membres, et qu'ainsi autant qu'il était licite et qu'il convenait à la charité chrétienne ils le recommandaient à ses juges. Ils ordonnaient aussi que les livres suspects qui avaient été trouvés dans sa possession leur fussent actuellement consignés pour y aviser selon le droit. Cette sentence ainsi donnée, lue et promulguée en ces mêmes termes, fut acceptée par le procureur de la foi qui leur rendit grâces immortelles de leur bonne et brève justice et requit que cet acte public lui fut délivré, ce qui fut accompli.

Berthelemy fut renvoyé au parlement qui ne tarda guère à rendre l'arrêt suivant :

Arrêt du Parlement du Turin :

Vu par la cour le procès criminel fait par les commissaires à ce députés, etc. contre Berthelemy Hector, manant et habitant de Genève, prisonnier détenu es prison de la cour, chargé d'avoir porté dudit Genève des livres réprouvés et imprimés audit lieu, contenant doctrine hérétique fausse et contraire aux constitutions de la sainte église romaine et catholique, lesquels il a vendus dans les vallées de Lucerne, Angrogne et Saint-Martin. Séduit et mal édifié (par propos tenus selon sa fausse opinion) plusieurs sujets du Roi, avec lesquels il avait conversé, à tenir et croire lesdites fausses opinions, commettant sédition et troublant la paix de la République chrétienne et contrevenant en ce aux édits et ordonnances du Roi publiés par toutes ses cours du Parlement : Les réponses dudit Hector avec les répétitions faites en présence de l'inquisiteur de la foi, par lesquelles il a persisté entièrement en ses fausses et hérétiques opinions ; Vu aussi, le procès verbal fait par lesdits commmissaires, qui ont été par commission de la Cour es dites vallées, pour entendre comme ils se portaient sur le fait de la religion avec les réponses faites par les syndics et hommes desdites vallées : L'avis et déclaration dudit inquisiteur : Les conclusions du procureur général du Roi, auquel le tout a été communiqué et ouï, en pleine cour, en la chambre du conseil, ledit Hector, en présence dudit procureur général, sur tous les points d'erreur qu'il tient : L'arrêt interlocutoire, donné le 18 de mai dernier passé, par lequel ledit procès avec le prisonnier a été renvoyé au vicaire de l'Archevêque de cette ville de Turin et de l'abbé de Pignerol et à l'Inquisiteur de la foi, pour lui faire et parfaire son procès et icelui juger en tant que touche le fait et crime d'hérésie seulement, sauf à faire droit sur les cas privilégiés à la forme de l'édit du Roi : Le procès fait par lesdits Vicaire et Inquisiteur audit Hector, persistant et persévérant en ses dites hérésies et erreurs : avec la sentence par eux donnée le dixième jour de ce présent mois de juin, par laquelle ledit Hector, comme obstiné, a été déclaré hérétique et schismatique, réprouvé et séparé de l'église et renvoyé à son juge séculier pour être brûlé selon la loi : Et ouï de rechef les gens du Roi auxquels le tout a été communiqué : Et toutes

choses mûrement considérées : Ladite Cour a condamné et condamne ledit Berthelemy Hector à être brûlé vif en la place du château de cette ville un jour de marché, comme hérétique et schismatique déclaré par la sentence desdits Vicaire et Inquisiteur et comme séducteur et turbateur de la paix de la république chrétienne et infracteur des édits et ordonnances royaux : Et a ordonné et ordonne que les livres desquels il a été trouvé saisi, par lui apportés de Genève et illec (là) imprimés, pour vendre es dites vallées de Lucerne et Saint-Martin contenant ladite doctrine hérétique et réprouvée, seront brûlés en la présence dudit Hector. Tous et chacun ses biens et la marchandise qu'il portait à vendre, déclarés confisqués au Roi, les frais faits par ceux qui l'ont fait prisonnier et détenu en la vallée de Saint-Martin et autres frais de justice sur iceux préalablement payés; de laquelle confiscation, les dénonciateurs en auront la tierce partie suivant l'édit du Roi.

Ainsi signé : Hiérome Purpurat et Augustin de Ecclesia.

Le 19 de juin M. D. L. VI.

Et au-dessous de cet arrêt, fut mis un *retentum* de la Cour qu'en mettant le feu, Hector serait étranglé, en sorte qu'il n'en sentirait pas la douleur.

Le lendemain, 20 juin, l'arrêt fut lu à Berthelemy. Le martyr, après avoir loué Dieu de la grâce qu'il lui faisait de souffrir pour son nom, demeura aussi ferme et constant qu'il est possible de penser. Même il remontra leur aveuglement au peuple, et à ceux que la cour avait expressément envoyés pour lui persuader qu'on lui sauverait la vie et qu'on le renverrait sain et sauf. Tant s'en faut qu'il les voulut croire qu'il estimait que jamais chose plus douce ni plus agréable ne lui était advenue que de mourir pour une si bonne cause. La cour avertie de sa fermeté et de sa constance par les conseillers qu'elle y avait envoyés, et de leur impuissance à rien tirer de lui, le menaça que s'il parlait au supplice, ou en y allant, on lui couperait la langue. Au lieu de l'étonner, cela ne fit que l'encourager davantage, et jusqu'à la mort, il exhorta le peuple dans la crainte de Dieu et s'efforça de lui montrer les erreurs dans lesquelles il était plongé. Étant arrivé au lieu du supplice, la cour lui envoya dire une dernière fois que s'il voulait se dédire, il ne mourrait point;

mais, ne tenant aucun compte de leur promesse, il se mit à genoux pour faire sa prière à Dieu. Il la continua assez longuement, et entr'autres choses il supplia à haute voix le Seigneur de pardonner à ses juges et de leur ouvrir les yeux pour comprendre la vérité de sa parole. Puis il fit encore quelques exhortations aux gens qui étaient là, dont la plupart se mit à pleurer et à regretter sa mort, en disant qu'ils s'étonnaient que l'on fit mourir un tel homme qui ne parlait que de Dieu.

Étant mené et attaché au poteau, comme on lui mettait un sachet de poudre à canon et de soufre sur la poitrine, et levant les yeux au ciel, il dit : *O Seigneur, que ceci m'est doux!* Il fut étranglé et son corps réduit en cendres fut comme un sacrifice de bonne odeur au Seigneur et à son Église.

Cette relation du martyre de Berthélemy Hector de Poitiers est extraite de l'admirable livre de Crespin intitulé : HISTOIRE DES VRAYS TESMOINS DE LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE QUI DE LEUR SANG L'ONT SIGNÉE etc. édition de 1570, la dernière qui ait été revue et imprimée par l'auteur, livre VI, folios 437-440. Pour en rendre la lecture plus facile, nous en avons retouché les expressions trop vieillies. Les amateurs de la stricte reproduction des textes nous pardonneront cette fois en faveur de l'édification chrétienne qu'un plus grand nombre de personnes pourront retirer de ce récit.

CH. L. FROSSARD P^r^.

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB

Ce qui étonne et frappe d'admiration chez les grands esprits du XVIe siècle, ce n'est pas seulement la vigueur et l'ampleur de la pensée, la construction hardie des systèmes, le génie créateur; c'est encore la capacité de travail, la puissance inouïe de production, qui nous déconcerte et nous humilie absolument au milieu de notre amoindrissement et de notre mollesse intellectuelle. Calvin fut, à cet égard, un des hommes les plus extraordinaires de son époque,

si on tient compte surtout de son état déplorable de santé et de l'âge relativement jeune où il est mort.

Il est inutile d'insister ici sur la puissance de création de ce fondateur d'Église et presque d'État, sur le génie de l'auteur de « l'Institution », qui, en un système nouveau, grandiose et complet, exprima d'une façon puissante et authentique la pensée de la Réforme, en même temps que par ses innombrables écrits, il donnait à la France cette langue si ferme et si pure que l'on admire d'autant plus qu'on l'étudie davantage. Il est simplement utile d'indiquer le labeur intense de ce vaillant ouvrier. On n'a qu'à jeter les yeux sur une bibliographie de Calvin, ou mieux, sur le monument que lui élèvent nos savants maîtres et amis, MM. Reuss, Baum et Cunitz (plus de vingt volumes déjà parus) pour demeurer confondu devant le travail écrasant que suppose une telle production : écrits dogmatiques, exégétiques, correspondance, traités, polémiques, sermons. De son vivant d'ailleurs, ses contemporains en étaient déjà dans l'admiration. « S'il faut mettre en avant le travail, dit Théodore de Bèze en sa *Vie de Calvin*, je ne crois pas qu'il puisse se trouver son pareil. Car, qui pourrait raconter ses travaux ordinaires et extraordinaires? Je ne sais si homme de notre temps a eu plus à ouïr, à répondre et à écrire, ni de choses de plus grande importance. La seule multitude et qualité de ses écrits suffit pour étonner tout homme qui les verra, et plus encore tous ceux qui les liront. Et ce qui rend ses labeurs plus admirables, c'est qu'il avait un corps si débile de nature, tant atténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est, sujet à tant de maladies, que tout homme qui le voyait n'eût pu penser qu'il ait pu vivre tant soit peu. »

Pour ne parler que de ses travaux homélitiques, qui ne sont qu'une partie de son œuvre, et non la plus considérable, Calvin a prêché certainement plus de trois mille sermons. Deux mille vingt-cinq manuscrits sont à la bibliothèque de Genève, et il n'est guère de livre important de la Bible, surtout du Nouveau Testament, qui n'ait servi de texte, expliqué verset par verset, aux exhortations de Calvin. Voici d'ailleurs le catalogue de ses sermons « pour le moins de tous ceux dont on s'est pu souvenir », tel qu'il fut dressé aussitôt après la mort de Calvin, avec tous ses autres écrits « afin que par ci-après on n'y puisse point être abusé, comme chacun sait que souvent il est advenu aux écrits de graves et excellents personnages. »

« Catalogue des sermons imprimés et qu'on a recueillis quand il prêchait. Sur Job. Sur les commandements. Sur les Octonaires du Psaume CXIX. Sur le cantique d'Ézéchias, du 38e d'Isaïe. Sur le commencement de l'harmonie des trois évangélistes. Sur les Xe et XIe chapitres de la 1re aux Corinthiens. Sur l'épître aux Galates. Sur l'épître aux Éphésiens. Sur les épîtres à Timothée et à Tite. Item plusieurs sermons de la Nativité, Passion, Mort, Résurrection et Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps. Une congrégation faite en l'église de Genève, de la Providence et Élection éternelle de Dieu.

» Sermons sur le Vieil Testament non imprimés. Sur Genèse, sur le Deutéronome. Sur les deux livres de Samuel. Sur le premier livre des Rois. Sur plusieurs Psaumes. Quelques sommaires des congrégations faites sur Josué, recueillis comme il traitait ces passages. Sur Ésaïe. Sur Jérémie. Sur Ézéchiel. Sur les huit derniers chapitres de Daniel. Sur sept des douze petits prophètes. — Sur le Nouveau Testament : quelques sermons encore sur l'harmonie des trois évangélistes. Sur les Actes. Sur les deux épîtres aux Corinthiens. Sur l'épître aux Thessaloniciens. Sur quelques chapitres de la fin de l'épître aux Hébreux. »

Voici comment ces sermons étaient prêchés et recueillis. Calvin, pour les jours de la semaine, prenait un livre de la Bible qu'il expliquait homélitiquement verset par verset. Pour le dimanche, il avait un livre différent, mais sa méthode était la même. « Il prêchait d'ordinaire de deux semaines l'une, tous les jours; il lisait chaque semaine trois jours en théologie; il était au consistoire le jour indiqué », et Théodore de Bèze énumère avec une reconnaissante admiration les travaux et les occupations de Calvin, la conférence du vendredi, la cure d'âmes, le soin des malades, le souci de toutes les églises de France, la correspondance, l'exhortation aux martyrs, les travaux de cabinet, la lutte au sein de Genève même, etc...

L'auditoire qui, chaque jour, se pressait autour de sa chaire était des plus importants et des plus imposants : « Il a vu accourir ici de plusieurs pays, gens de diverses conditions, les uns pour l'ouïr comme à la dérobée, les autres, et en grand nombre, pour demeurer en cette Église. »

La pensée de recueillir les sermons de Calvin vint tout naturellement à ses auditeurs. Il était matériellement impossible que Calvin

pût écrire lui-même ses exhortations quotidiennes. « Ceux de langue française (on prêchait aussi en italien, en anglais et en espagnol), voyant le grand profit que feraient les sermons de Calvin, étant fidèlement recueillis et mis par écrit, tachèrent de trouver homme qui eût cette dextérité avec la promptitude d'écrire, auquel selon leur pouvoir baillassent gages suffisants. En quoi Dieu bénit tellement leur sainte affection, que depuis quasi tous ses sermons ont été écrits et sont bien enregistrés. » On avait bien essayé de faire un résumé, de noter les principaux points des leçons et des sermons de Calvin, mais on n'avait pas recueilli mot à mot, on n'avait pas « suivi les propos d'un fil continuel ». Ce fut Denis Raguenier qui eut cette dextérité et promptitude. On a certainement la parole authentique de Calvin. Un respect plus qu'ordinaire s'attachait à tout ce qui tombait de ses lèvres et pas un mot n'était omis. Il ne faut pas s'imaginer non plus que la tâche de Denis Raguenier fût d'une difficulté extrême. A part la pénétration et l'aisance que donne le commerce journalier avec la pensée et la parole d'un orateur puissant, Calvin était toujours souffrant, asthmatique et s'exprimait avec une extrême lenteur. Tout ce qu'il disait pouvait être aisément couché par écrit. D'ailleurs la langue ferme et pure des sermons recueillis est bien celle des autres écrits travaillés dans le silence du cabinet. Nous avons donc très exactement tous les sermons de Calvin, ainsi que toutes ses leçons et, dans leur ordre historique. Théodore de Bèze, en nous racontant le fait, en est tout joyeux, et aussi à ce point de vue qu'il pourra toucher tous les livres de Calvin selon l'ordre du temps : récit qui pourra être trouvé long, mais non pas superflu ; « car par là on connaîtra mieux comment le bon homme ne s'est donné nulle relâche... tellement qu'à bon droit et de fort bonne grâce, Wolfgang Musculus disait de lui que c'était un arc toujours tendu. »

Parmi les recueils imprimés des sermons de Calvin, deux ont joui d'une célébrité particulière. Ce sont les « Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps » et les « Sermons sur Job ».

Les « Quatre sermons » ont cette particularité que l'auteur les a revus, les a écrits, les a choisis pour l'impression. Il les donna à Robert Wienne qui les édita en 1552. Il est fort possible que Robert Wienne, nouveau venu à Genève, désireux de travail, ait prié

Calvin de lui donner un manuscrit et que Calvin, accédant à la demande de Robert Wienne, heureux de produire sous ses auspices celui qu'il sentait appelé à devenir illustre, ait confié son ouvrage à l'intéressant éditeur.

Cette supposition de MM. Reuss et Cunitz n'a rien que de fort vraisemblable. Quoiqu'il en soit, les « Quatre Sermons » sont, à mon avis, le morceau oratoire le plus vigoureux, le plus nerveux, le plus véhément qui soit sorti de la plume de Calvin. On comprend très bien la faveur dont ce recueil a joui et la célébrité qui s'y est attachée. C'est une œuvre tragique, c'est un appel au martyre : on lit ces pages, et jusqu'au bout, et sans s'arrêter, avec une émotion croissante. Le sens est celui-ci : « Détournez-vous, coûte que coûte, de l'idolâtrie extrême. Point de subterfuges, de raisons mauvaises. Pactiser avec l'idolâtrie, c'est une lâcheté. Fuyez l'église idolâtre, papiste. C'est dur, c'est angoissant : mais pour servir Dieu, il faut tout souffrir, même le martyre; il faut tout quitter, même la vie. Si vous pouvez, au prix de toutes les douleurs, arriver jusque dans une ville et une église où Dieu est adoré en esprit est en vérité, quelle joie et quelle reconnaissance ! Et s'il vous est permis de vous y établir, le devoir est d'y vivre saintement, la honte est d'y vivre indignement. A aucun prix, ne donnez les mains à l'idolâtrie. C'est l'exil, la misère et la mort. Peut-être; mais il le faut, Dieu le veut ! » L'éloquence de Calvin se présente ici sous un jour particulier et très rare. On a dit d'elle qu'elle était l'éloquence du Forum et de l'Agora. Ce serait plus vrai de l'éloquence de Farel, mais c'est vrai cependant de la parole de Calvin en cette circonstance. Il frappe, il presse, il gourmande, il veut une résolution immédiate, qui décide de la vie entière. Il pousse à l'exil et il pousse au martyre. Dans son second sermon surtout, il est d'une rudesse dramatique et poignante. Calvin n'admet pas les hésitations, les conflits du devoir, les regrets, les tendresses, les larmes : d'une main inflexible, il entraîne à la mort. Sa parole a fait des milliers de martyrs. Il y a dans cette éloquence un enjeu terrible. Elle ressemble à l'éloquence judiciaire, où la question est : Cet accusé sera-t-il sauvé de la mort? ou bien, à l'éloquence parlementaire où la question est : Y aura-t-il la paix ou la guerre? Qui enverrons-nous au combat? — Ici l'intérêt est tout aussi palpitant. A cette voix se lèvent des milliers de fidèles, jusqu'alors hésitants peut-être, et qui répondent : Nous voici, nous

quittons tout, pour suivre Dieu. Il semble aussi que dans les « Quatre Sermons », le style ait quelque chose de plus nerveux et de plus métallique. Les périodes et les grandes images n'y font pas non plus défaut. La parole se ressent de la majesté terrible du sujet. Dans les deux derniers sermons éclatent une ironie, une véhémence amère contre les malheureux qui, étant dans l'Église de Dieu, la déshonorent par leur indifférence ou leurs lâchetés frivoles! Quelle indignation, quels accents de prophète! On tremble que ce peuple ne se révolte sous ces accusations et ces sarcasmes. C'est une force immense que de parler comme Calvin, inflexible, sans hésitation, avec l'assurance absolue qu'on parle vraiment au nom de Dieu. Les « Quatre Sermons » sont donc une rude et forte expression de la pensée de Calvin, à un moment tragique de l'histoire de la Réforme, et on ne doit pas s'étonner de la juste célébrité de ce recueil.

Les Sermons sur Job sont d'un caractère tout opposé et on doit s'expliquer par des raisons différentes la faveur dont ils ont joui. Cette faveur fut très grande : les fidèles de toutes les Églises trouvaient dans ces pages consolation et courage, au milieu des maux dont ils étaient accablés. On sait que Coligny avait pour ces sermons une prédilection marquée et se les faisait lire chaque jour. Ce n'est pas d'ailleurs à une situation exceptionnelle que s'adressent ces exhortations : c'est à tous les temps, à toutes les Églises. Il y aura toujours des épreuves, toujours les fidèles affligés auront besoin de se sentir sous la main de Dieu. Ce livre est une œuvre d'édification pour toutes les époques et pour toutes les communautés chrétiennes.

Le recueil des Sermons sur Job est fort considérable : il ne contient pas moins de cent-cinquante-neuf sermons sur les quarante-deux chapitres de Job, et ces sermons sont de longueur moyenne. Avec la parole difficile et lente de Calvin, ces sermons devaient bien durer près d'une heure à la chaire. Ce gros in-folio contient certainement la matière d'une douzaine de nos volumes ordinaires. Calvin prêcha ces sermons du 26 février 1554, au mois de février, peut-être de mars 1555. « Audit an 1554, nous dit Th. de Bèze, il prit pour les sermons ordinaires de la semaine le livre de Job, qu'il commença le 26e jour de février... En cette année-là (1555), le 20 de mars, il commença le livre du Deutéronome aux sermons ordinaires de la semaine. » Les cent-cinquante-neuf sermons sur le livre de Job furent imprimés à Genève en 1563, par Fr. Perrin, in-folio, et réim-

primés en 1569. Matt. Berjon, 1611, en donna une édition nouvelle, in-folio, Genève. La Préface « A tous lecteurs débonnaires », datée de Genève, le premier jour de juin 1563, insiste naturellement sur l'opportunité d'un livre qui exhorte à la résignation dans les épreuves. « Si jamais les hommes eurent besoin d'apprendre que c'est de patience, il est certain que la condition du temps présent les y doit amener et même tirer ». Elle nous apprend que Calvin, malgré les instances de personnes considérables, avait hésité à autoriser la publication de ses sermons. « C'est ce qui a ému certains bons personnages à mettre en lumière cette année ces sermons du fidèle serviteur de Dieu et de son Église, maître Jean Calvin, sur le livre de Job : Jà çoit (bien que) que lui-même qui en est l'auteur et de la bouche duquel ils ont été recueillis, y résistât en tant qu'en lui est, comme il a fait quant à ses autres sermons. » Souvent même les libraires ne s'adressaient pas à l'auteur, mais au Consistoire, comme nous le voyons par les registres de Genève : mais le Consistoire n'accordait jamais l'autorisation de publication sans prendre l'avis de Calvin : c'est à l'auteur que le Consistoire renvoyait naturellement les libraires, et tous les sermons publiés ont été sans doute l'objet d'une lecture et d'une approbation sommaires, peut être de la part des secrétaires ou des amis. Cependant les éditeurs tiennent beaucoup à nous dire que les sermons sont bien tels qu'ils ont été « recueillis de la bouche de Calvin selon qu'il les prêchait » ou « tels qu'ils sont sortis de la forge ». Enfin la Préface nous avertit aussi du caractère de ces sermons, simple, populaire, opportun. « Outre que ces sermons sont en commun langage français, la manière de traiter la doctrine y est si simple et compassée à la portée des plus grossiers (comme on dit) sans toutefois omettre les choses nécessaires, d'avantage appliquée par ci par là à l'usage du temps présent, que pour certain, tous ceux qui voudront juger droitement et sans malignité trouveront encore ici un bon aide et auront de quoi se contenter. »

Le plan et l'idée générale du livre sont exposés dès le début, dans le premier sermon. La Préface a soin de nous avertir, et c'est pour cela qu'elle n'a pas « besoin de donner un sommaire du livre, le premier sermon en contient une déduction assez suffisante, et toutefois brève pour être plus aisément retenue. » Voici donc cette vue générale : elle est d'autant plus précieuse à noter que Calvin est fort sobre de ces coups d'œil d'ensemble et que, même à la fin,

après son cent-cinquante-huitième sermon, il n'éprouve pas le besoin de donner un résumé de ses nombreuses exhortations et une conclusion de ce long travail. « Pour bien faire notre profit de ce qui est contenu au présent livre, il nous faut, en premier lieu, savoir quel en est le sommaire. Or l'histoire qui est ici écrite nous montre comme nous sommes tous en la main de Dieu et que c'est à lui d'ordonner de notre vie et d'en disposer selon son bon plaisir et que notre office est de nous rendre sujets à lui en toute humilité et obéissance, que c'est bien raison que nous soyons du tout siens à vivre et à mourir : et même quand il lui plaira de lever ses mains sur nous, encore que nous n'apercevions pas pour quelle cause il le fait, néanmoins que nous le glorifions toujours, confessant qu'il est juste et équitable, nous ne murmurions pas contre lui, que nous n'entrions pas en procès, sachant bien que nous demeurerons toujours vaincus, contestant avec lui. Voilà donc ce que nous avons à retenir en bref de l'histoire, c'est que Dieu a un tel empire sur ses créatures qu'il en peut disposer à son plaisir ; et quand il montrera une rigueur que nous trouverons étrange de prime face, toutefois que nous ayons la bouche close pour ne point murmurer : mais plutôt que nous confessions qu'il est juste attendant qu'il nous déclare pourquoi il nous châtie ! » L'ordonnance du livre est ainsi comprise et exposée par le Réformateur. C'est la marche du drame, du dialogue entre Job et ses amis. « Job maintient une bonne cause et son adverse partie en maintient une mauvaise. Job maintenant une bonne cause, la déduit mal, et les autres menant une mauvaise cause la déduisent bien. Quand nous aurons entendu cela, çà nous sera comme une clef pour nous donner ouverture à tout le livre. Comment est-ce que Job maintient une cause qui est bonne ? c'est qu'il connaît que Dieu n'afflige pas toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, mais qu'il a des jugements secrets desquels il ne nous rend pas compte, et cependant qu'il faut que nous attendions jusqu'à ce qu'il nous révèle pourquoi il fait ceci ou cela. Il a donc tout ce propos persuadé que Dieu n'afflige pas toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, et de cela il en a témoignage en soi, qu'il n'était pas un homme rejeté de Dieu, comme on veut le lui faire à croire. Voilà une cause qui est bonne et vraie, et cependant elle est mal déduite : car Job se jette ici hors des gonds, et use de propos excessifs et énormes, tellement qu'il se montre un homme désespéré en

beaucoup d'endroits. Et même il s'échauffe tellement qu'il semble qu'il veuille résister à Dieu. Voilà donc une bonne cause qui est mal conduite. Or, au contraire, ceux qui trouvent cette mauvaise cause que Dieu punit toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, ont de belles sentences et saintes, et il n'y a rien en leurs propos qu'il ne nous faille recevoir comme si le Saint-Esprit l'avait prononcé... et toutefois le but est mauvais que ces gens ici tâchent de mettre Job au désespoir et de l'abîmer du tout! » Prise d'une façon générale, cette conception du livre de Job est ingénieuse, profonde et vraie. En réalité, les amis de Job représentent le point de vue, le préjugé traditionnel que chaque épreuve est une punition du ciel. Donc, s'il est puni si grièvement, c'est que Job est un grand coupable. Mais Job se révolte, se roidit. « Mais non, je suis innocent, j'en appelle à Dieu lui-même, il me rendra justice. » Et, en effet, Dieu lui fait entendre qu'à telle faute ne correspond pas une telle épreuve, mais que le maître des cieux et de la terre a ses décrets mystérieux devant lesquels il faut se soumettre sans murmurer. Cette pensée générale est développée, sous toutes les formes, dans cette longue suite de sermons. « Puisque nous entendons ce qui est au livre, nous avons à poursuivre les choses plus au long, en sorte que ce que nous avons tranché en brief, nous le déduisons suivant la procédure de l'histoire. »

Pour donner une idée vraie de ces sermons célèbres et pour en inspirer le goût et la sympathique admiration, il ne faut pas chercher à présenter ici une analyse détaillée et minutieuse de ces cent cinquante discours : ce serait long, fastidieux et rebutant pour le lecteur. Voici, je crois, la façon la meilleure de procéder. Un fait est acquis : c'est que ces sermons ont produit une impression bénie d'édification et de consolation, c'est que les âmes pieuses et éprouvées se sont nourries avec reconnaissance et avec fruit de ces exhortations, c'est enfin que cette œuvre littéraire a joui d'une célébrité incontestée et universelle dans l'Église et hors de l'Église. Partons de ce fait, et demandons-nous pourquoi une telle faveur s'est attachée légitimement à ces discours? Ce sera dire, par notre réponse, leur valeur, leur efficacité, leurs titres enfin à l'estime, à la reconnaissance et à l'admiration des chrétiens de tous les temps.

ARISTE VIGUIÉ.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS

COLONIE DE LOUISENDORF

Nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Reinemann, par le bienveillant intermédiaire de M. le pasteur Leclercq, de Hanau, la transcription de la notice suivante. Elle occupe les premières pages de l'ancien registre consistorial de la petite église de Louisendorf, et présente, dans sa naïve simplicité, un reflet fidèle des commencements souvent difficiles de ces colonies agricoles qui se sont perpétuées presque jusqu'à nos jours. Le landgraviat de Hesse-Cassel en comptait douze principales et leurs annexes, relevant toutes de la « Vénérable Compagnie » de Cassel et de la Chancellerie de Justice ou Commission française. L'appel adressé par le landgrave Charles Ier aux Protestants français précéda de six mois la Révocation de l'Édit de Nantes (18 avril 1685).

Comment cette Église s'est établie et a été conduite.

Genèse, ch. XII, verset 1 : *Et l'Éternel avoit dit à Abraham : Va-t-en hors de ton Païs et d'avec ton Parentage et de la maison de ton Père, au Païs que je te montrerai :*

Verset 2 : *Et je te ferai devenir une grande Nation, et te bénirai et maudirai ceux qui te maudiront.*

C'est ce généreux exemple de notre Père Abraham qu'ont suivi toutes les familles qui composent l'Église que je sers depuis quinze ans, qui sont sorties de leur Païs idolâtre et du milieu de leur parentage, et qui sont venues dans ce Païs de Paix et de Bénédiction à la double voix des serviteurs de Dieu qui les avoient exhortées dans leurs Prédications à glorifier Dieu, avant que de sortir eux-mêmes; et ensuite depuis qu'ils sont sortis et qu'ils sont venus dans ce Païs, par leur Exemple et par leurs Lettres Pastorales. Et Dieu aussi a accompli en ces Familles fidèles et obéissantes à sa voix, une partie de la bénédiction qu'il fit à Abraham, les aïant conservées,

augmentées, protégées d'une façon singulière jusques à maintenant.

L'an 1687, en l'automne, arrivèrent à Marpourg (Marbourg) trente à quarante familles sorties du Dauphiné, et presque toutes des environs de Die, après avoir passé par Genève, la Suisse et le Païs de Wirtemberg. La présence de Mons[r] Thomas Gautier, Pasteur et Professeur à Marpourg, et qui avoit été Pasteur et Professeur à Die, ne servit pas peu à les attirer et à les arrêter là. Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Landgrave de Hesse-Cassel, Charles I[er], prenant part à nos maux et voulant soulager ces pauvres gens ordonna qu'on leur cherchât quelque Lieu dans son Païs pour les y établir. Il visita lui-même certain endroit désert nommé *Hammonhausen* (parce qu'il y avait eu autrefois, sçavoir dans le huitième siècle, une idole de Jupiter Hammon), éloigné de Frankenberg d'une heure et demie de chemin, et l'aïant trouvé propre, ordonna qu'on y établit ces pauvres gens, qu'on plaça en attendant dans les villages voisins, sçavoir Redenau, Heina, Brinckhausen, Bottendorf, Ernsthausen, Geismar, Ellershausen, Allendorf, Danrode, etc., chez les habitants du Païs qui en eurent quelque soin. On leur fournit aussi pendant l'hiver quelque peu de seigle.

L'an 1688, en May, M. Brouck fut envoyé de Cassel à Frankenberg pour établir ces familles et leur distribuer les terres d'Hammonhausen. Le sieur Laurents Schmerfeldt, géomètre fort habile, fit la division des terres et ordonna le village ainsi qu'il est maintenant, y faisant seize Portions, et marquant au milieu deux jardins, un pour le Pasteur et l'autre pour le Maître d'école. Il me marqua aussi un bout de Pré et quelques champs en particulier, par l'ordre qu'il en eût de Mons. le Commissaire Brouck et de M[r] notre Grand Baillif Christ. Il désigna aussi un lieu pour le Cimetière, qui n'aïant pas été trouvé propre, parce que l'eau en découloit dans la source voisine, on le changea pour une partie du champ de Claude Lagier où il est maintenant. S. A. S. fit ensuite donner à ces pauvres Familles du bled par chaque mois, des bêches, des haches, quelques vaches, quatre bœufs pour labourer, deux chariots, des semences, — etc., et leur fit bâtir deux granges, établissant M[r] Vultejus vice-chancelier à Marbourg, et M[r] Stolberg, Forstverwalter (Inspecteur forestier) pour avoir inspection sur eux et être leurs commissaires pour le civil.

Or S. A. S. qui avoit ainsi soin du temporel de cette nouvelle

colonie, n'oubliait pas ce qu'il falloit faire pour son bien spirituel; car aïant agréé dès avril 1688 que je la servisse, S. A. S. me fit examiner au mois de may de la même année par son grand Consistoire à Cassel et ensuite ordiner par les Pasteurs François, sçavoir MM. de Beaumont, Joli et de Lambermont[1] qui m'imposèrent les mains; après quoi S. A. S. m'envoïa à Frankenberg, ordonnant à M. Gautier, Pasteur et Professeur en théologie à Marbourg de m'introduire dans cette nouvelle Église, ce qui se fit le 20me de May 1688 : où je prêchai pour la 1re fois dans le Temple des Réformés Allemands. Nous choisîmes ensuite pour le lieu de nos exercices la petite chapelle du cloître de Georgenberg, à cinquante pas de la ville, près de laquelle j'eus aussi mon logement avec M. le Grand Baillif Christ.

M. Gautier me marqua quelques personnes de cette Colonie que je pouvois établir pour Anciens, ce que je fis, et du depuis nous avons continué à nous assembler dans ce lieu tous les Dimanches; en été deux fois, le matin et l'après-midi; et en hiver une seule fois, afin que ces pauvres eussent du tems suffisamment pour s'en retourner au village, distant de là d'une heure et demie. J'ai eu aussi soin de visiter le village toutes les semaines une fois; sçavoir le mardi ou le mercredi où je faisois la Prière et le Catéchisme alternativement, batisois les enfants, consolois les malades, etc. : J'y ai même administré la Sainte Cène aux Fêtes de Noël pour éviter aux vieilles gens la peine de venir à Frankenberg.

Ce n'est pas que S. A. S. ne nous eût promis dès le commencement de notre établissement de nous faire bâtir un Temple dans le lieu même d'Hammonhausen, et que nous n'eussions présenté plusieurs fois des Requêtes pour cela; mais c'est que la guerre qui survint immédiatement après 88 ne permit pas qu'on pensât à bâtir, et on nous dit d'attendre jusqu'à ce que le temps fût plus propre et meilleur.

Pour ce qui regarde notre conduite, nous avons suivi la discipline des Églises de France, et lorsqu'en 1688, Mr le Vice-Chancelier Haxthausen de Cassel envoïa aux Églises françoises ordre de conformer aux rites et aux manières de celles du Païs, nous recourûmes à

1. Ce furent, avec Lenfant qui fonda l'Église et mourut au bout d'un an, les premiers pasteurs français de Cassel, Pierre de Beaumont 1685-1713, Paul Joly 1685-1710, de Lambermont 1687-1719. Tous y restèrent jusqu'à leur décès.

S. A. S. qui nous confirma de bouche ce qu'elle nous avoit fait dire dès le commencement, sçavoir que nous vivrions dans son Païs sous la même Discipline que nous vivions en France. Et ainsi l'ordre de M. Haxthausen n'eut point d'effet. Il est vrai que nous avons voulu avoir des synodes, et quelques-uns se sont emploïés pour cela en 1693 et l'an passé 1702. Mais nous n'avons rien pu obtenir, et il s'est toujours trouvé des obstacles qu'on n'a pu lever. On proposa aussi en 1700 de chanter dans nos Églises les Pseaumes retouchés par M. Conrard à l'imitation de l'Église de Genève qui nous avoit écrit, mais cela n'eût point d'effet quoiqu'on y inclinât assez. Et ainsi n'ayant pas grande autorité, nous recevons de Cassel les ordres presque pour tout, pour les jours de jeûne, ou pour prêcher contre des certains déffauts de nos Réfugiés, ou des règlements pour les Pauvres, et pour l'instruction des Enfans, ou pour visiter les particuliers, comme en mars 1702, S. A. S. agissant par le moïen de Messieurs de Halcken et Vultejus pour nos affaires Écclésiastiques. Or bien lorsqu'il survient quelque différent dans une Église que le Pasteur et les Anciens ne peuvent terminer, nous allons à Marbourg devant M. le Vice-Chancelier Vultejus à qui S. A. S. a joint à diverses fois M. Gautier[1].

Enfin la guerre étant finie en 1698, je me présentai devant S. A. S. à Cassel, le 7e d'août, et le priai de se souvenir de ses promesses et de nous faire bâtir un Temple, ajoutant que cela ne coûteroit pas beaucoup. S. A. S. me répondit que pourvu que cela coûtât peu, il le vouloit bien et fit donner des ordres pour cela. Cependant comme on ne se remuoit guère, je retournai à la charge par deux ou trois Requêtes qui firent effet, et en 1699 on charia le bois nécessaire pour un Temple et une maison pastorale, près du Nieder-Mule à Frankenberg. L'année suivante 1700, on le charpenta, on fit les fondements de pierre sur ma Portion et on leva le Bâtiment de bois. En 1701 on couvrit, mura, etc. En 1702 on blanchit, plancha, carrela, on fit aussi les bancs, la chaire et on travailla tant qu'on mit tout en état de servir. Enfin le 18me d'octobre 1702, tout étant prêt, nous en fîmes la Dédicace, S. A. S. aïant ordonné à M. le Grand Baillif Christ de s'y trouver ce jour-là en son nom.

Je prononçai un sermon que j'avois pour cette fête, prenant pour

1. Thomas Gautier mourut à Marbourg en 1709.

sujet ces paroles de Nahomi au livre de Ruth, chap. II, verset 20 : « Bénit soit-il de par l'Éternel, vu qu'il n'a rien quitté de sa gratuité envers les vivants et les morts. » Je le présentai à S. A. R. Madame la Princesse Héréditaire qui le reçut avec beaucoup de bonté. La raison que j'en eus fut que S. A. R. avoit donné le nom de cette princesse à notre village, dès 1700 en septembre, l'appelant *Louisendorff* au lieu de Hammonhausen qui étoit son premier nom, si bien qu'il sembloit nous mettre sous sa Protection. J'y suis enfin venu habiter le 17me d'octobre 1702 et j'ai commencé ce nouveau Livre d'Église où je mettrai dans la suite ce qui arrivera, plus exactement que je n'ait fait dans le précédent, qui n'étoit qu'un Papier volant, parce que ni moi, ni les Habitants, n'étions pas fort assurés de faire, dans l'abord, un long séjour dans ces quartiers.

Voilà comment cette église qui s'assembloit ci-devant à Franckenberg dans le cloître et maintenant à Louisendorff a été formée et conduite pendant ces quinze ans passés, et comment Dieu lui a accordé le Ministre au milieu d'elle et l'a bénite même de Bénédictions temporelles, tout allant maintenant assés bien et en croissant.

Fait à Louisendorff, ce 10me juillet 1703.

A. FONTAINE, pasteur.

Quatre ans plus tard, le pasteur Fontaine dressait un *Catalogue des familles qui composent l'Église française qui s'assemble à Louisendorff et qui prêtèrent serment de fidélité... à Marpurg dans la Chancellerie le* 16 *juin* 1707; on y trouve les noms suivants : *Esaïe Faure*, maître chapelier à Franckenberg, Louise Royer, sa femme, et quatre enfants; *Jean Gautier*, manufacturier de bas, Suzanne Avieny, sa femme, et quelques compagnons ou apprentis; le sieur *Chastaing*, notre lecteur et maître d'école; *Claude Archimbaud*, greffier du village, sa femme, sa sœur et ses filles; *Jean Peloux*, sept personnes; la veuve *Armand*, Élie, son fils aîné, chef de la famille, six pers.; *David Baumier*, sa femme, leurs deux fils et une belle-fille; *Noé* et *J. Vilaing*, onze p.; *Étienne Bontoux*, cinq p.; *Isaac Estre*, deux p.; *André Breiton*, trois p.; *Daniel Laurent*, deux pers.; *J. J. Gueite*, deux p.; la famille de feu *Chevalier; Gaspar Michel*, sa femme, deux enfants; les veuves *Lantelme* et *Brachet; J. Autard*, *Morand*, *Mar-*

tron, (15 juin 1707). Les familles s'élevèrent jusqu'au nombre de quarante-six, attirées par les trente années de franchises accordées par le Prince.

Abraham Fontaine desservit l'Église au moins jusqu'en 1713; il était Vaudois d'origine : en 1716-1717, son poste est occupé par Samuel Bringolf auquel succèdent : Burckart, 1720-1722; Fianz, 1722-1728; J. Suchier, 1729-1733; Champagnat, 1735-1744. Crosat, de 1745 à 1755, s'intitule Pasteur par la grâce de Dieu, de S. M. le Roy de Suède et du Landgrave de Hesse; puis viennent Daniel Mulot, 1756-1773; Théobald, 1774-1782; Montoux, 1793-1808; Aillaud, 1811-1833. C'est sous le ministère de ce dernier que fut consommée la germanisation complète de cette colonie, une de celles, malgré sa petitesse, ayant conservé le plus longtemps la langue française, adoptée même par les familles allemandes qui s'y étaient rattachées. Depuis 1720, elle possédait l'importante annexe de *Wiesenfeld*, formée par des réfugiés établis d'abord dans le Solms-Braunfeld.

En 1831, l'union avec l'église nationale fut imposée à toutes les paroisses du Refuge hessois, à la réserve des fonds destinés aux indigents des colonies agricoles; quelques-unes subsistent de par ces fonds, et c'est le cas de Louisendorf, où, si la prédication dans la langue des ancêtres a été supprimée depuis plus d'un demi-siècle, on retrouve néanmoins encore les noms de Bontoux, Armand, Bastel et Blanc; le dernier, Tron (probablement Martron d'autrefois), étant parti en 1880 pour l'Australie. Les actes du Consistoire portent en 1702 des Chenebier; 1726, Le Roy; 1747, Poussein; 1799, Thiébault; 1808, Ariseil.

F. DE SCHICKLER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855	20 fr.	
5e —	1856	le volume.	
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860	30 fr.	
10e —	1861	le volume.	

11e année,	1862	
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	20 fr.
21e —	1872	le volume.
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	10 fr.
30e —	1881	le volume

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882